

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

| |
|-------------|
| numéro |
| CM_210921_6 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

| nombre de membres | |
|-------------------|----|
| en exercice | 29 |
| présents | 20 |
| exprimés | 28 |
| vote | |
| pour | 22 |
| contre | 0 |
| abstention | 6 |

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,
SAUVIER Jean-Marc, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel,
SYZ Nathalie, DRUART David, LAUGIER Élisabeth, LAATEB Claude, STADLER Magali,
CAUVY Françoise, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

RICARDO Christian à LAATEB Claude, KASSOUH Hamed à LÉVÊQUE Gaëlle,
BOSC David à KOEHLER Didier, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique, DETRY Thibault
à DRUART David, BENAMMAR-KOLY Fadilha à CROS Ludovic, ROUQUETTE Damien à
CAUVY Françoise, GOURMELON Izïa à PEDROS Isabelle

Absents :

COUPEAU Sandrine

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT DE L'ANNÉE 2020 |
|----------------|--|

VU les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Sur la présentation du rapport annuel et après en avoir délibéré,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020, disponible sur le lien suivant <https://www.syndicat-centre-herault.org/qui-sommes-nous/nos-publications/> et annexé à la présente délibération.

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020,
- **ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Rapport annuel 2020

du Syndicat Centre Hérault



**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



L'année 2020 a été une année très particulière. En effet, entre confinements et restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, le Syndicat Centre Hérault a dû s'adapter. Ainsi, grâce à l'engagement de ses agents, les activités du Syndicat ont pu être maintenues au maximum.

Les résultats du service public de gestion des déchets n'ont cependant pas été épargnés par cette année si spéciale : les habitudes des usagers tout comme les mesures d'adaptation qui ont dû être mises en place ont impacté les quantités collectées comme les modes de valorisation. Les données de l'année 2020 doivent donc être comparées avec précaution aux données des années précédentes.

Malgré ces circonstances particulières, le Syndicat Centre Hérault et son comité syndical fraîchement élu, se sont appliqués à poursuivre leurs actions en faveur de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets. Ils ont aussi préparé l'avenir en travaillant sur le devenir de l'ISDND de Soumont ou encore sur la future mise en place de l'extension des consignes de tri.

Pour finir, je tiens à remercier les agents pour leur travail engagé, nos partenaires pour leur soutien ainsi que les usagers pour leur investissement en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets.

Olivier BERNARDI
Président du Syndicat Centre Hérault

En 2018, le Syndicat Centre Hérault a fait le choix de reprendre son rapport annuel dans son intégralité. Certains choix de données et méthodes de calculs sont donc susceptibles d'avoir évolué. Ainsi, il peut être délicat de comparer les données de 2018 à 2020 à celles des rapports annuels précédents.

Rapport annuel 2020 | 1

SOMMAIRE

- 2 LEXIQUE
- 4 LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES DU SCH
- 10 LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019
- 13 VERS UN TERRITOIRE ZDZG
- 17 LES INDICATEURS TECHNIQUES
 - 17 La prévention
 - 20 La collecte
 - 34 Le traitement
 - 44 Schéma récapitulatif
 - 47 Indicateurs QSE des services
- 57 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
- 67 LES TARIFS 2019
- 70 ORGANIGRAMME ET GOUVERNANCE

Lexique et abréviations



LEXIQUE ET ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ASQA : Amendement Sélectionné Qualité Attestée

Biodéchets : Déchets alimentaires ou de cuisine

Bois : Bois traité non dangereux (panneaux, bois de démolition, d'ameublement, résidus d'exploitation forestière...)

Bois combustible : Bois non traités issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes, cagettes, planches...

CC : Communauté de Communes du Clermontois

CCLL : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

CCVH : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Colonne de tri : matériel permettant la collecte sélective du verre, des EMR, du papier et des TLC. Les colonnes de tri sont regroupées en points tri.

CSR : Combustible Solide de Récupération

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : issus des activités de diagnostic, suivi et traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire : déchets piquants, coupants, tranchants, ne devant en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques.

DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

DDS : Déchets Diffus Spécifiques : issus de produits chimiques produits en petite quantité, pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets nécessite un traitement spécifique. Ils comprennent les Déchets Ménagers Spéciaux, l'huile de vidange, l'huile végétale et les batteries.

Déchets municipaux : concerne les déchets collectés par les communes, les déchets du nettoyage, les déchets de dégrillage de station d'épuration...

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : de composition complexe, essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres, bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquide, cartouches, toner...)

Rapport annuel 2020 | 3

Dépôt sauvage : déchets abandonnés clandestinement dans l'environnement, dans des zones accessibles au public ou privées avec ou sans le consentement du propriétaire (dépôt de déchets au pied d'une colonne de tri non remplie par exemple)

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets des activités économiques non dangereux et non inertes

DM : Déchets Ménagers : tout déchet dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage : OMR, encombrants collectés en porte à porte, collectes sélectives et déchets des déchèteries

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : regroupent les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, hors déchets municipaux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ECT : Extension des Consignes de Tri

EMR : Emballages Ménagers Recyclables : emballages en plastiques (bouteilles et flacons), métaux, briques alimentaires et cartonnets collectés dans la colonne jaune

EPI : Equipement de Protection Individuelle

FTVA : Fonds de Compensation pour la TVA

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Inertes : Déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Ils sont principalement issus du secteur de la construction et des travaux publics.

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales.

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour le Croissance Verte

Non recyclables : encombrants collectés en déchèterie, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation et donc enfouis à l'ISDND

Objets réemployables : Objets et mobilier en bon état et réutilisables collectés par la Ressourcerie Cœur d'Hérault

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : déchets des ménages restant après la collecte sélective et collectés dans les bacs gris

P EHD : Polyéthylène Haute Densité : bouteilles et flacons en plastique opaque (bouteilles de lait, lessive, etc.)

PET : Polyéthylène Téréphtalate : bouteilles et flacons en plastique transparent et brillant (bouteilles d'eau, soda, etc.)

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Point tri : ou Point d'Apport Volontaire (PAV) : regroupements de colonnes de tri, installés en différents points du territoire

PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

QSE : Qualité Sécurité Environnement

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

SCH : Syndicat Centre Hérault

SICTOM de Pézenas : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Pézenas-Agde

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes : taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants

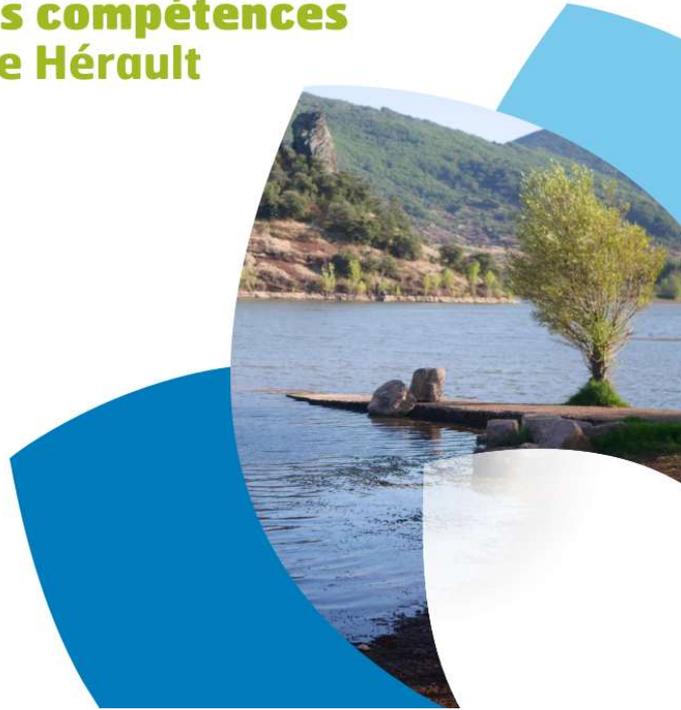
TLC : Textile, Linge de maison, Chaussures des ménages collectés dans les colonnes de tri

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : appel à projet lancé en 2014 et 2015 par le Ministère en charge de l'environnement et porté par l'ADEME

Végétaux : Déchets organiques des parcs et jardins : tonte de gazon, taille de haies, feuilles mortes...

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le territoire et les compétences du Syndicat Centre Hérault

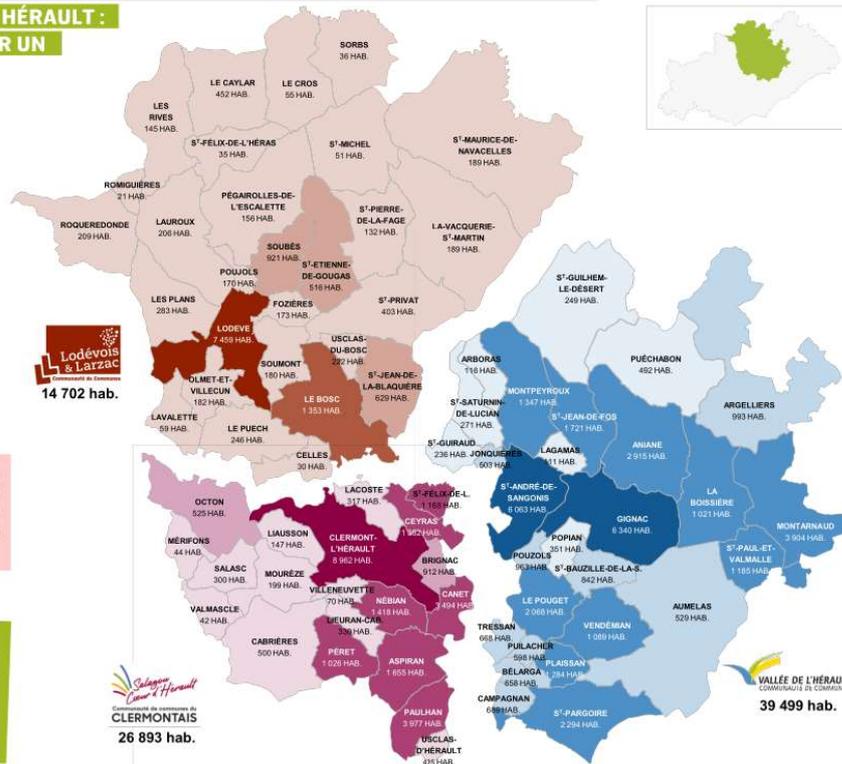
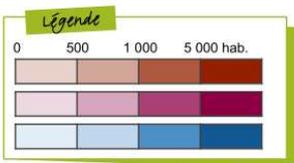


LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT : 3 COLLECTIVITÉS POUR UN SERVICE COMMUN

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) est né de la collaboration de 3 structures intercommunales : la Communauté de communes du Clermontois, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et la Communauté de communes Lodévois et Larzac.

Le SCH compte **76 communes** et bénéficie d'une dynamique démographique forte : **81 094 habitants** (+ 1,3 %) sur une superficie représentant 20 % du département de l'Hérault dans un secteur semi-urbain et rural.

! * Depuis 2018, le SCH utilise la population municipale au 1er janvier de l'année suivante, ici 2021 (source INSEE). Ainsi, les données en kg/hab. doivent être comparées avec précaution.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

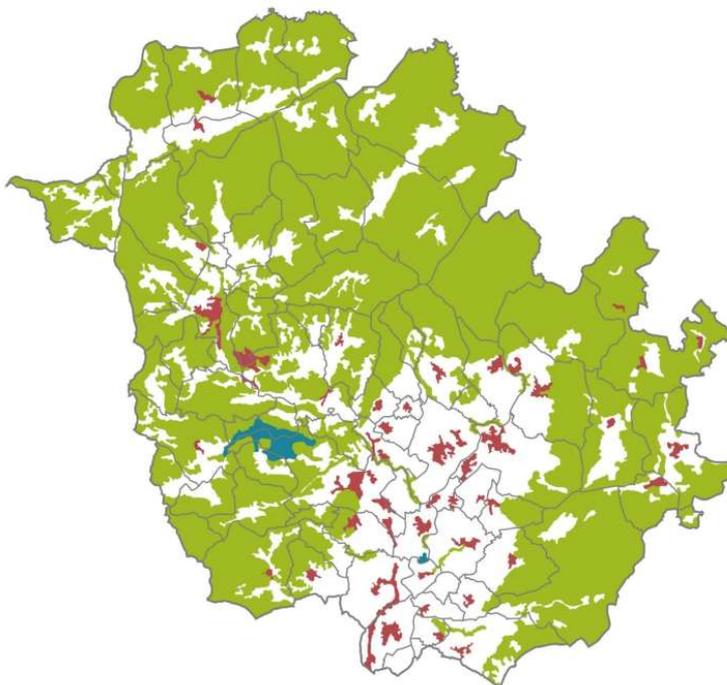
UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RURAL AUX PORTES DE MONTPELLIER

Selon les données du Pays Cœur d'Hérault, le territoire est structuré en 3 pôles d'équilibre principaux d'environ 10 000 habitants. Ces 3 pôles se répartissent sur les 3 Communautés de communes :

- Communauté de communes du Clermontois : Clermont l'Hérault – Canet – Ceyras – Nébian
- Communautés de communes du Lodévois et Larzac : Lodève – Soubès - Le Bosc
- Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault : Gignac – Aniane – Saint André de Sangonis

La moyenne démographique des bourgs et villages en 2014 est de 1 009 habitants par commune avec 73 % des communes ayant moins de 1 000 habitants. Le caractère rural du territoire reste donc très important.

La densité moyenne sur le territoire présente une forte disparité entre la plaine et les zones les plus élevées : 116 hab./km² sur le Clermontois, 26 hab./km² sur le Lodévois et Larzac et 73 hab./km² dans la Vallée de l'Hérault.



Rapport annuel 2020 | 6

UNE COMPÉTENCE MULTIPLE : LA PRÉVENTION, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La prévention

Le Syndicat Centre Hérault mène de nombreuses actions de prévention sur le territoire :

- Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), confié par les Communautés de communes ;
- Sensibilisation des scolaires, associations, collectivités, élus, entreprises, grand public... ;
- Mise en place d'actions favorisant la réduction des déchets.

La collecte

en apport volontaire

Alors que la collecte des ordures ménagères et des déchets alimentaires reste du domaine des Communautés de communes, le SCH gère la collecte en apport volontaire :

- En points tri (verre, papier, emballages ménagers recyclables, textile) ;
- En déchèteries classiques : gratuites et réservées aux particuliers ayant de petites quantités à déposer ;
- En déchèteries gros véhicules : payantes à la tonne, avec une ouverture de compte pour les professionnels et particuliers ayant des quantités importantes à déposer (informations complémentaires p. 30) ;
- En déchèterie mobile, déployée le 3^{ème} mercredi du mois à la Vacquerie.

Le traitement

Depuis 1998, les Communautés de communes ont confié au SCH la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté au territoire. Il gère les déchets ménagers selon une logique multi-filières :

- Acheminement des déchets recyclables, collectés en points tri et déchèteries, vers les filières appropriées pour qu'ils soient réintroduits dans un cycle de production ;
- Broyage du bois ;
- Compostage des déchets alimentaires et végétaux sur la plateforme de compostage pour produire des composts de qualité, certifiés, ainsi qu'un bois de paillage ;
- Valorisation des inertes par concassage sur un site de recyclage pour les inertes afin d'en faire des granulats de calibres différents* (et, depuis 2019, stockage d'inertes collectés en déchèteries classiques en vue d'un transfert en Installation de Stockage de Déchets Inertes) ;
- Traitement par enfouissement des déchets résiduels (déchets ultimes non valorisables) sur l'ISDND gérée en régie.

La plateforme de compostage et l'ISDND sont des sites vitrines attirant des visiteurs de la France et de l'étranger.

*Produits commercialisés auprès des professionnels et des particuliers.



Rapport annuel 2020 | 7

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

UNE COMPÉTENCE MULTIPLE : LA PRÉVENTION, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

| | OMR | Déchets alimentaires | Verre | EMR | Papier | TLC | Objets réemployables | DEEE | DDS | Bois combustible | Végétaux | Inertes | Bois | Non recyclables | Cartons | Métaux | Mobilier usagé | Polystyrène | Plâtre | Verre plat | Déchets municipaux |
|--|-------------------------|----------------------|-------|-----|--------|-----|----------------------|------|-----|------------------|-------------|---------|------|-----------------|---------|--------|----------------|-------------|--------|------------|--------------------|
| MODE DE COLLECTE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Collecte en porte-à-porte | Communautés de communes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Communes |
| Points tri | | | SCH | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Déchèteries classiques | | | SCH | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Déchèteries Gros Véhicules | | | SCH | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MODE DE TRAITEMENT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Transfert vers des filières de recyclage / réemploi / traitement | | | SCH | | | | | | | | SCH (ISDND) | SCH | | SCH | | | | | | | |
| Compostage | | SCH | | | | | | | | SCH | | | | | | | | | | | |
| Concassage | | | | | | | | | | | SCH | | | | | | | | | | |
| Broyage | | | | | | | | | | SCH | | SCH | | | | | | | | | |
| Enfouissement | SCH | | | | | | | | | | SCH (ISDI) | | SCH | | | | | | | | SCH |

Rapport annuel 2020 | 8

LE RÉSEAU COMPOSTPLUS



Le Syndicat Centre Hérault est l'un des membres fondateurs du Réseau CompostPlus.

CompostPlus est un réseau national d'échanges rassemblant élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des déchets alimentaires.

Grâce aux retours d'expérience de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, il participe au développement et à la promotion de la filière biodéchets auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement.

CompostPlus finance son action uniquement grâce aux cotisations de ses membres et aux aides publiques obtenues pour la réalisation de projets.

Le réseau en quelques chiffres

Il réunit les collectivités pionnières de la collecte séparée des déchets alimentaires depuis 2007.

L'association a été créée en 2011, à l'initiative de 6 collectivités désireuses de renforcer la reconnaissance de la filière au niveau national.

Aujourd'hui, le réseau compte 46 collectivités membres (soit plus de 13,5 millions d'habitants) à travers la France, dont au moins 16 lauréates de l'appel à projets Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage.



Les objectifs de CompostPlus

- Apporter son expertise au niveau national et européen
- Promouvoir la filière et la production d'un compost de qualité
- Capitaliser et rendre accessible le retour d'expérience de ses membres
- Mutualiser les besoins des collectivités de la filière



La labellisation ASQA

Le label « Amendement Sélectionné de Qualité Attestée » a été élaboré par le Réseau CompostPlus, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de l'ADEME. Il représente aujourd'hui la seule démarche qualité intégrée des plateformes de compostage reconnue par le monde agricole. Cette démarche favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière. Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants.

Le Syndicat Centre Hérault a obtenu le label ASQA dès 2015.

Rapport annuel 2020 | 9



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Les événements marquants de l'année 2020



POINTS TRI : DÉMARRAGE DU LAVAGE DES COLONNES



Après des premiers tests de lavage fin 2019, le SCH a lancé l'entretien des colonnes de tri de son territoire en début d'année 2020. Ce lavage est intervenu notamment dans le cadre de la préparation à l'arrivée des nouvelles consignes de tri des emballages.

OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES SUR RENDEZ-VOUS POUR LES DÉPÔTS DE VÉGÉTAUX ET REPRISSE DE LA VENTE DE COMPOST

Le 23 avril, les déchèteries du SCH ont rouvert, sur rendez-vous, uniquement pour les dépôts de végétaux. Grâce à la plateforme de compostage, ce flux de déchets a pu être pris en charge. La vente de compost a également pu reprendre, pour les professionnels uniquement.

AUDIT DE RENOUVELLEMENT RÉUSSI !

Le 28 avril, un audit des installations du SCH a été réalisé. Les objectifs ont été atteints, aucune non-conformité n'a été relevée et quatre points forts ont été notés par l'auditeur dont la fabrication d'un compost haut de gamme. Les certifications ISO 9001 et ISO 14 001 ont donc été une nouvelle fois renouvelées.

OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES SANS RENDEZ-VOUS

A partir du 17 juin, les déchèteries du territoire ont pu rouvrir, sans rendez-vous, aux jours et horaires habituels. Afin de garantir le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, le nombre de véhicules présents simultanément restait limité.



FÉVRIER

Le site de compostage rouvre pour les agriculteurs

MARS

COVID-19 ET CONFINEMENT



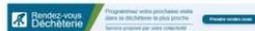
Afin de suivre les consignes gouvernementales pour faire face à l'épidémie de COVID-19, la vente de compost et les déchèteries ont été fermées du 17 mars au 22 avril. Les prestataires extérieurs de collecte et traitement, liés aux déchèteries, étaient aussi à l'arrêt. Les déchèteries gros véhicules, restées ouvertes, ont du faire face à une forte augmentation de leur activité, augmentation qui est restée élevée le reste de l'année.

AVRIL

MAI

LES DÉCHÈTERIES OUVRENT SUR RENDEZ-VOUS, POUR TOUS LES DÉCHETS

A partir du 12 mai, tous les déchets étaient acceptés en déchèteries. La prise de rendez-vous restait toutefois indispensable afin d'absorber progressivement le pic de déchets produits pendant le confinement et de ne pas saturer les filières de collecte et traitement.



JUIN

Service spécial pour déposer vos végétaux

JUILLET

DE NOUVEAUX ÉLUS AU SYNDICAT

Suite aux élections municipales, les 3 Communautés de communes du territoire ont chacune élu 4 membres délégués et 4 suppléants, pour les représenter au comité syndical du SCH.

Chaque commune a également désigné un nouvel élu référent « Déchets et économie circulaire ». Deux réunions de présentation ont été organisées pour accueillir ces nouveaux référents communaux.



ELECTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT

Le 6 août, le comité syndical s'est réuni et a élu les membres du bureau ainsi que son nouveau Président, M. Olivier Bernardi (maire d'Aspiran).



INSPECTION DE L'ISDND PAR LA DREAL

Le 10 août, l'ISDND de Soumont a fait l'objet d'une inspection par la DREAL. Une nouvelle visite est prévue en 2021.

INSPECTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE PAR LA DREAL

Le 22 octobre, la plateforme de compostage, située à Aspiran, a été inspectée par la DREAL.



LANCEMENT DU CONCOURS SCOLAIRE DE POÉSIE ILLUSTRÉE

Le 7 décembre, un concours de poésies illustrées, sur le thème des nouvelles consignes de tri, a été lancé auprès des écoles du territoire. Les classes du CP au CM2 ont jusqu'au mois de mai 2021 pour envoyer leurs créations.



PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Pour préparer l'arrivée de l'extension des consignes de tri, les emballages collectés dans les colonnes jaunes, jusqu'alors triés au centre de tri de Pézenas, sont, depuis la mi-décembre, envoyés au nouveau centre de tri de Montpellier Méditerranée Métropole. En parallèle, les consignes de tri sur les colonnes jaunes ont commencé à être changées.



ACQUISITION DE DEUX COMPACTEURS MOBILES POUR L'OPTIMISATION DES COLLECTES

Afin de préparer l'arrivée de l'extension des consignes de tri, en 2021, le SCH a fait l'acquisition de 2 compacteurs mobiles pour optimiser la collecte des emballages.

RÉPARATION ET MAINTENANCE DES COLONNES DE TRI

De septembre à fin novembre, les colonnes de tri du SCH ont fait l'objet de travaux de maintenance et de réparation.

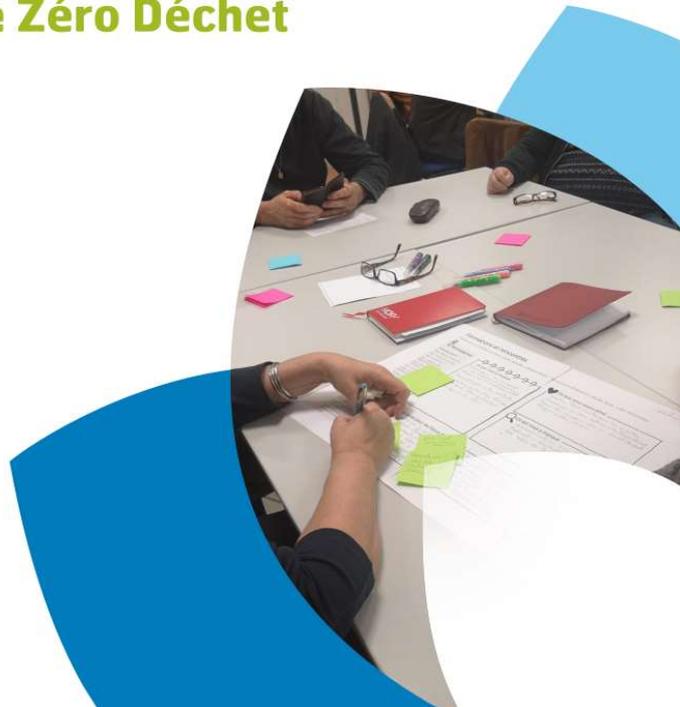


LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT RÉCUPÈRE LA BASE DE DONNÉES DE GESTION DES BACS DE SON TERRITOIRE

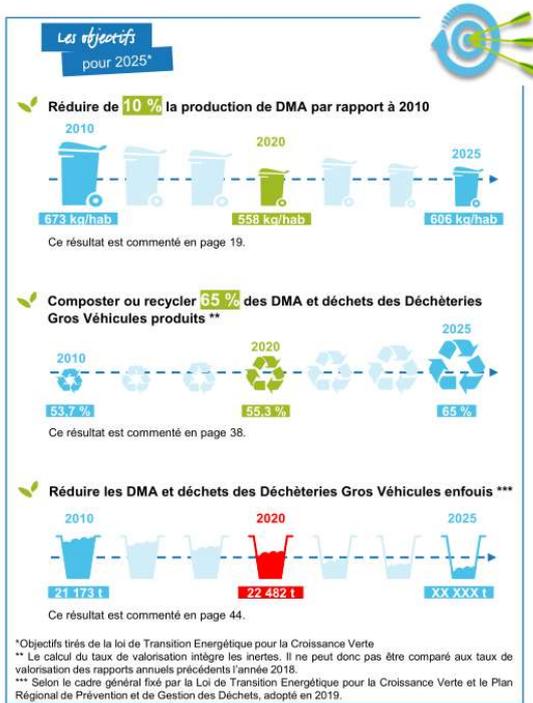
Depuis le 1^{er} novembre, les habitants de la CCVH, qui souhaitent commander un bac gris, un bac vert ou un composteur, ne doivent plus s'adresser au Syndicat Centre Hérault mais bien à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault qui a récupéré la base de données de gestion des bacs de son territoire.



Vers un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage



LE PLAN D'ACTION 2019-2025



Lauréat de l'appel à projet national Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage depuis 2014, le SCH est engagé dans une démarche exemplaire en matière de gestion des déchets.

Afin de poursuivre ces engagements mais aussi de répondre aux objectifs ambitieux fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), le SCH a choisi de construire, en partenariat avec les Communautés de communes et en concertation avec les acteurs locaux, un plan d'action pour la prévention et la gestion des déchets du territoire.

Ainsi, depuis 2017, il s'appuie sur les référents communaux "déchets et économie circulaire", interlocuteurs privilégiés entre le SCH et les communes. Ces élus, après avoir suivi un parcours de formation, ont pu contribuer à la construction de ce plan d'action, dont le but était de :

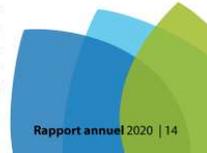
- développer l'économie circulaire sur le territoire
- prévenir la production de déchets
- valoriser au maximum les déchets produits afin de réduire l'enfouissement.

En 2018, suite à ce travail, un projet de territoire, articulé autour de 8 axes, a vu le jour :

1. On économise les ressources
2. On améliore les performances de collecte et le geste de tri
3. On donne de la valeur à nos déchets
4. On favorise, à notre échelle, l'économie circulaire
5. On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques
6. On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne
7. On travaille sur des objectifs propres au SCH
8. On pilote la stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Les évolutions en 2020

Fort de la réussite du réseau des élus référents « déchets et économie circulaire » créé en 2017, le Syndicat Centre Hérault a souhaité réitérer cette expérience avec de nouveaux élus, suite aux élections municipales de 2020. Ainsi, pendant l'été, plus de 101 élus ont été désignés pour représenter leur commune et ont pu assister à une réunion d'accueil organisées par le SCH.



LE PLAN D'ACTION 2019-2025



Axe 1 : on économise les ressources

Développer les activités de réemploi avec les ressourceries du territoire • Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et classique • Développer le compostage individuel et partagé • Améliorer les comportements d'achat et l'offre des commerces locaux • Poursuivre l'opération Stop-pub • Déployer les couches lavables en accompagnant les parents et les professionnels



Axe 2 : on améliore les performances de collecte et le geste de tri

Renforcer la communication de proximité et les performances de collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte • Renforcer la proximité et l'attractivité des points tri • Avoir un service déchèterie rationnel et de qualité



Axe 3 : on donne de la valeur à nos déchets

Améliorer les rendements de la plateforme de compostage • Aller vers le développement d'un centre de tri nouvelle génération et l'extension des consignes de tri • Rechercher des solutions et filières de valorisation locales • Préparer l'avenir de l'ISDND en développant la stabilisation organique



Axe 4 : on favorise à notre échelle l'économie circulaire

Tourner le développement économique local vers l'économie circulaire et l'Écologie Industrielle et Territoriale

Rapport annuel 2020 | 15



Axe 5 : on responsabilise les citoyens et les acteurs économiques

Mettre en place la redevance spéciale ainsi que les premiers jalons de la tarification incitative



Axe 6 : on mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne

Faire preuve d'éco-exemplarité au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire... • Sensibiliser le grand public lors des manifestations et visites des équipements du SCH • Sensibiliser les publics scolaires avec des animations en classes, des concours, des visites • Faire connaître les produits du SCH avec la marque Centre Hérault



Axe 7 : on travaille sur des objectifs propres au SCH

Poursuivre dans une logique ancienne de coopération : Réseau Compost+, mutualisations avec le SICTOM de Pézénas... • QSE : avoir une démarche d'amélioration continue des services • Améliorer le progrès social et la vie interne



Axe 8 : on pilote la stratégie de territoire ZDZG

Animation et gouvernance du projet de territoire ZDZG • Plan de communication de la stratégie territoriale ZDZG

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LE PLAN D'ACTION : SYNTHÈSE POUR L'ANNÉE 2020

| | | 2020 | | | Programmation 2021 |
|--|--|----------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| | | Action engagée | Action poursuivie | Action terminée | |
| Axe 1 : on économise les ressources | Renforcer le réemploi | | ● | | ● |
| | Lutter contre le gaspillage alimentaire | | ● | | ● |
| | Développer le compostage individuel et partagé | | ● | | ● |
| | Améliorer les comportements d'achat et l'offre des commerces locaux | ● | | | ● |
| | Poursuivre l'opération Stop-Pub | | ● | | ● |
| | Déployer les couches lavables | | ● | | ● |
| Axe 2 : on améliore les performances de collecte et le geste de tri | Renforcer la communication de proximité | | ● | | ● |
| | Avoir une collecte performante favorisant le retour au sol de la matière organique | | ● | | ● |
| | Renforcer la proximité et l'attractivité des points tri | | ● | | ● |
| | Avoir un service déchèterie rationnel et de qualité | | ● | | ● |
| Axe 3 : on donne de la valeur à nos déchets | Améliorer les rendements de la plateforme de compostage d'Aspiran | | ● | | ● |
| | Aller vers le développement d'un centre de tri nouvelle génération | | ● | | ● |
| | Rechercher des solutions et filières de valorisation locales | | ● | | ● |
| | Réduire les déchets enfouis à l'ISDND par la stabilisation organique | | ● | | ● |
| Axe 4 : on favorise à notre échelle l'économie circulaire | Tourner le développement économique local vers l'économie circulaire | | ● | | ● |
| Axe 5 : on responsabilise les citoyens et les acteurs éco. | Mettre en place la redevance spéciale et les 1 ^{ers} jalons de la tarification incitative | | | | ● |
| Axe 6 : on mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne | Faire preuve d'éco-exemplarité | | ● | | ● |
| | Sensibiliser le grand public | | ● | | ● |
| | Sensibiliser les publics scolaires | | ● | | ● |
| | Faire connaître les produits du SCH | | ● | | ● |
| Axe 7 : on travaille sur des objectifs propres au SCH | Poursuivre dans une logique ancienne de coopération | | ● | | ● |
| | QSE : avoir une démarche d'amélioration continue | | ● | | ● |
| | Améliorer le progrès social et la vie interne du SCH | | ● | | ● |
| Axe 8 : on pilote la stratégie de territoire ZDZG | Animation et gouvernance du projet de territoire ZDZG | | ● | | ● |
| | Plan de communication de la stratégie territoriale ZDZG | | | ● | |

Rapport annuel 2020 | 16

Les indicateurs techniques

La prévention



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LA PRÉVENTION

Malgré un ralentissement de son activité de sensibilisation, en lien avec l'épidémie de COVID-19, le Syndicat Centre Hérault n'a pas cessé de mener des actions de prévention auprès des différents publics du territoire.

890 Gobelets prêtés aux organisateurs d'événements sur le territoire



3 Rencontres organisées avec les élus du territoire



3 Aires de compostage partagé supplémentaires soit **30 Aires** au total



1 Éco-manifestation accompagnée



900 Éléves sensibilisés
24 Interventions en classe



11 Kits de couches lavables prêtés à des familles du territoire



74 Cantines interrogées dans le cadre d'une enquête sur le gaspillage alimentaire en restauration scolaire



15 Visites des équipements du SCH



1 Concours scolaire de poésies illustrées sur les futures nouvelles consignes de tri



Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 **83 %**

L'indice de réduction des déchets est calculé à partir de quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant, en fonction de la population municipale.

Quantités de DMA/hab. 2020 x 100
 Indice =
 Quantités de DMA/hab. 2010

En 2020, l'indice de réduction des DMA est de 83 %. Il a donc encore diminué par rapport à l'année précédente où il était de 87 %. Ceci est notamment dû à la diminution des papiers, des non recyclables, des inertes, des végétaux et du mobilier collectés. Avec 558 kg/hab. de DMA produits, le SCH a, cette année encore, dépassé les objectifs de la loi TECV en termes de réduction.

Pour en savoir plus...

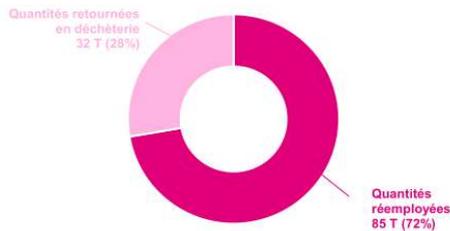
- www.syndicat-centre-herault.org
- communication@syndicat-centre-herault.org
- Syndicat Centre Hérault - officiel
- Nous rencontrer sur nos stands
- Le magazine du SCH : *Esprit Zéro Déchet*
- Le film *Vers un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage* : www.syndicat-centre-herault.org/vers-un-territoire-zero-dechet/notre-projet-de-territoire-la-demarche-globale/

Rapport annuel 2020 | 18

LA RESSOURCERIE CŒUR D'HÉRAULT : ZOOM SUR LE RÉEMPLOI

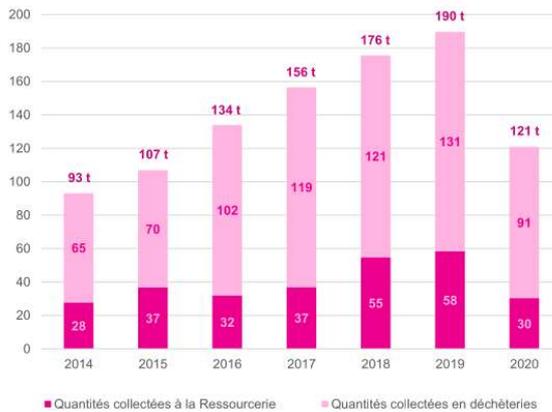


Proportion de réemploi des quantités collectées



Rapport annuel 2020 | 19

Evolution des quantités collectées en déchèteries et à la Ressourcerie (t)



Le réemploi en 2020

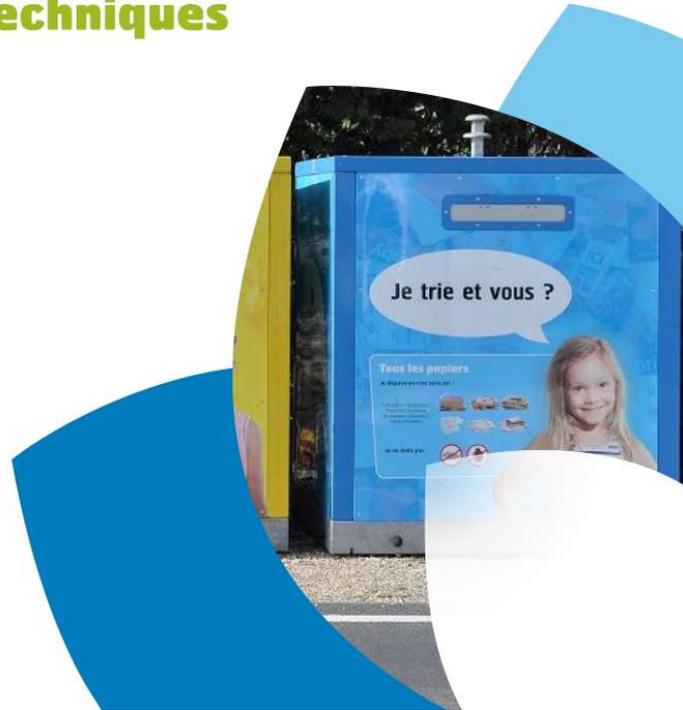
En 2020, les quantités d'objets réemployables collectés ont fortement diminué, en déchèteries comme à la Ressourcerie. Cette forte diminution s'explique par l'épidémie de COVID-19 et les fermetures de déchèteries et de la Ressourcerie qui en ont résulté, notamment pendant le confinement du printemps.

En ce qui concerne le taux de réemploi, il est de 72 %, comme en 2019.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Les indicateurs techniques

La collecte



LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE : ÉQUIPEMENT ET RENOUELEMENT DE BACS ET COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La collecte sélective à la source des bacs verts et des bacs gris est assurée par la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Pour les Communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac, les demandes de bacs sont centralisées par le SCH, en collaboration avec les Communautés de communes et les communes.

Depuis le mois de novembre 2020, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault gère ses propres demandes de bacs.

En ce qui concerne les déchets alimentaires, les habitants ont la possibilité de choisir entre un bac vert et un composteur individuel. Ils peuvent également déposer leur déchets alimentaires dans des composteurs partagés installés sur le territoire ou dans un point d'apport contrôlé (sur certaines communes de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault uniquement).

En 2020, 2 878 ordres d'intervention ont été effectués par le SCH.



BACS GRIS ET BACS VERTS

1 598 bacs
nouvellement
attribués

2 283
changements ou
compléments de bacs
réalisés



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

436 composteurs
dotés en 2020
portant à

6 692 le nombre
total de
composteurs dotés
sur le territoire

LES POINTS TRI : ÉQUIPEMENTS

543 COLONNES EMR
SOIT 1 POUR 149
HABITANTS



344 COLONNES PAPIER
SOIT 1 POUR 236
HABITANTS



409 COLONNES VERRE
SOIT 1 POUR 198
HABITANTS



36 COLONNES TLC
SOIT 1 POUR 2 253
HABITANTS



Les points tri en 2020

Suite à l'étude d'optimisation réalisée en 2017, le SCH a souhaité mettre en place des points tri supplémentaires sur le territoire afin que, dans chaque commune, il y ait au moins un point tri pour 250 habitants. Ainsi, dans la continuité de ce qui avait été fait les années précédentes, les communes dont le nombre de points tri est insuffisant ont été encouragées à accepter d'en rajouter. En 2020, le territoire compte 1 332 colonnes appartenant au SCH, réparties sur 362 points tri (1 pour 224 habitants).

Pour préparer l'arrivée de l'extension des consignes de tri, prévue en 2021, et qui va entraîner des volumes plus importants d'emballages à collecter, le Syndicat Centre Hérault a travaillé en lien avec les communes, afin d'augmenter le nombre de colonnes EMR installées sur le territoire.

Jusqu'en 2020, pour la collecte du textile, le SCH travaillait en partenariat avec la Feuille d'Erable, une entreprise locale d'insertion qui le conditionnait afin qu'il soit acheminé vers un centre de tri conventionné. En 2020, 58 colonnes textile étaient installées sur le territoire, dont 36 qui appartenaient au SCH. Cette année, les filières de traitement du textile ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Le SCH a donc stocké les textiles collectés en attendant la réouverture des filières.

Enfin, afin d'augmenter leur attractivité, les points tri du territoire ont fait l'objet d'une campagne de nettoyage, tout au long de l'année.

Incivilités autour des points tri

En 2020, 3 colonnes de tri ont été incendiées, contre 16 en 2019 et 1 en 2018. Chaque remplacement coûtant 1 500 €, sur les points sensibles, elles sont remplacées par des colonnes anti-feu.

Les évolutions prévisibles

Comme pour l'année précédente, le Syndicat prévoit de poursuivre l'ajout de colonnes supplémentaires sur le territoire, en vue de la mise en place de l'extension des consignes de tri, début 2021. En effet, tous les emballages plastiques pourront être mis dans les colonnes jaunes qui devront alors absorber un volume plus important de déchets.

La mise à jour des consignes de tri des emballages, entamée en fin d'année pour préparer l'arrivée des nouvelles consignes de tri va également se poursuivre en début d'année 2021.

Rapport annuel 2020 | 22

LES POINTS TRI : ÉQUIPEMENTS

Les points tri en 2020

La carte ci-après présente la densité de points tri publics, gérés par le SCH, sur le territoire. Ainsi, les points tri privés (sur des campings par exemple) ne sont ici pas représentés.

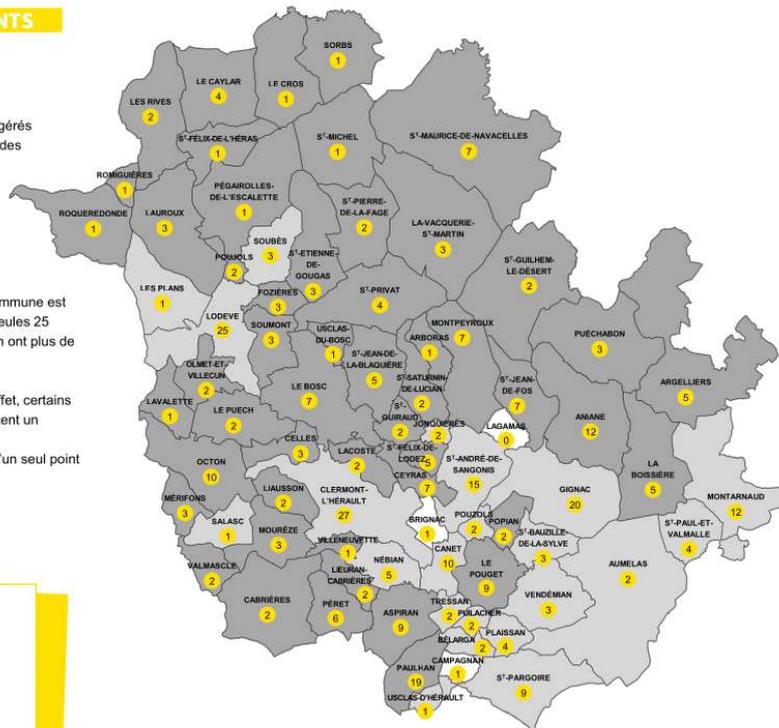
Les points jaunes présentent le nombre de points tri dans chaque commune et la couleur de la commune correspond au nombre d'habitants par point tri (voir légende).

L'objectif d'au moins un point tri pour 250 habitants par commune est atteint pour la plupart des communes du territoire. Ainsi, seules 25 communes ont plus de 250 habitants par point tri dont 3 en ont plus de 500 par point tri.

Cette carte doit néanmoins être lue avec précaution. En effet, certains points tri – sur les grandes communes notamment – comptent un nombre plus important de colonnes que d'autres. D'autre part, certaines communes ne sont équipées que d'un seul point tri car il n'y a pas la place pour en mettre davantage.

Légende

- X Nombre de points tri
- Densité des points tri**
- + de 500 hab./ point tri
- 250 à 500 hab./ point tri
- 0 à 250 hab./ point tri



Densité de points tri publics dans chaque commune

Rapport annuel 2020 | 23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES POINTS TRI : FRÉQUENCES DE COLLECTE



Toute l'année, le SCH suit le taux de remplissage des colonnes et organise le service de collecte en conséquence. Ainsi, les fréquences données ici sont susceptibles de varier en fonction de la commune et de la population.

En période estivale, avec l'augmentation de la population du fait du tourisme, la collecte des points tri est adaptée au cas par cas, en fonction des colonnes, afin d'éviter leur débordement. Le suivi du taux de remplissage permet d'adapter le service à l'évolution de la population.

Les évolutions en 2020

En 2020, l'informatisation de la collecte a été mise en place, en vue de s'affranchir des notions de fréquences pour ne collecter que lorsque la colonne est pleine et préparer au mieux l'arrivée de l'extension des consignes de tri. En effet, l'informatisation des collectes permet de suivre au plus près les taux de remplissage des colonnes pour anticiper le moment où elles vont devoir être collectées.

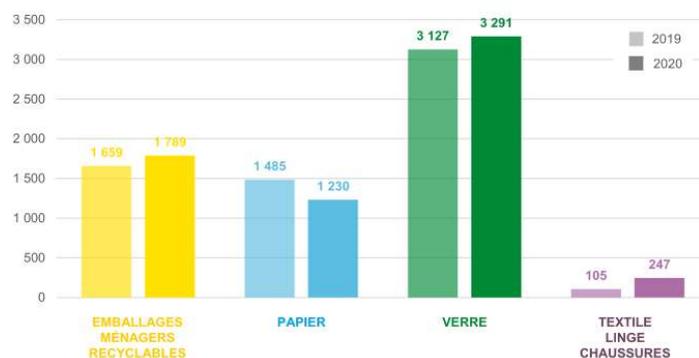
Rapport annuel 2020 | 24

LES POINTS TRI : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES

6 557 tonnes
de déchets collectés en points tri



Evolution des quantités collectées en points tri (t)



En 2020, la collecte d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) a fait l'objet d'une augmentation. Elle est passée de 20,7 kg/hab. en 2019 à 22,1 kg/hab. en 2020 (+7,3%).

Pour ce qui est du verre, les quantités collectées sont en constante augmentation depuis 2014. Cette année, les quantités collectées sont passées de 39,1 kg/hab. en 2019 à 40,6 kg/hab., soit une augmentation de 5%.

Concernant le papier, les quantités collectées ont, cette année encore, fait l'objet d'une diminution importante (-20,7%). Ainsi les quantités collectées sont passées de 18,6 kg/hab en 2019 à 15,2 kg/hab en 2020. Cette diminution, constatée de manière générale sur le territoire français, est structurelle. Le ralentissement de l'activité économique pendant la période de confinement peut-être aussi expliqué une partie de cette diminution.

Enfin, les quantités de Textile Linge et Chaussures (TLC) collectés sur le territoire en 2020 (3 kg/hab.) ne peuvent être comparées aux quantités collectées les années précédentes. En effet, depuis 2020, la donnée tient compte des TLC collectés dans toutes les colonnes du territoire et pas seulement dans celles gérées par le SCH.

Au total ce sont 80,9 kg/hab. de déchets qui ont été collectés, en 2020, dans les points tri du territoire, soit une augmentation de 2,8%.

Rapport annuel 2020 | 25

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES : ÉQUIPEMENTS ET DÉCHETS ACCEPTÉS

| | Carton | Bois | Métaux | Végétaux | Non recyclables | Piles | DEEE (hors piles) | Inertes | DDS | Mobilier usagé | Objets réemployables | Polystyrène | Bois combustible | Plâtre |
|--------------------|--------|------|--------|----------|-----------------|-------|-------------------|---------|-----|----------------|----------------------|-------------|------------------|--------|
| Aspiran | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Gignac | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Montarnaud | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Clermont-l'Hérault | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Lodève | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Le Pouget | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Montpeyroux | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Le Caylar | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Octon | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

Les évolutions en 2020

En 2020, la collecte du plâtre a été étendue aux déchèteries de Gignac et Montarnaud et la collecte du mobilier usagé a été mise en place dans la déchèterie du Pouget. Faute de gisement, la collecte expérimentale de matelas, réalisée en 2019, n'a pas été prolongée. En ce qui concerne les non recyclables, des compacteurs ont été installés à la place des casiers dans les déchèteries de Montarnaud et du Pouget.

Les évolutions prévisibles

En 2021, les évolutions prévues sont le déploiement des filières bois combustible et plâtre sur la déchèterie du Pouget et l'installation d'un compacteur à encombrants à la déchèterie de Lodève.

Où déposer les déchets refusés ?

- Médicaments inutilisés ou périmés : **chez les pharmaciens (Cyclamed)**
- Bouteilles de gaz et pneus : **retour revendeur**
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) : **www.dasri.fr**
- Déchets chimiques professionnels et produits phytosanitaires : **voir distributeurs**
- Amiante : **professionnels spécialisés**

Points tri dans toutes les déchèteries*

- Emballages Ménagers Recyclables
- Papier
- Verre
- Textile Linge Chaussures

*Sauf la déchèterie d'Octon

1 déchèterie pour 9 010 habitants

Rapport annuel 2020 | 26

LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES : HORAIRES ET FRÉQUENTATION

Accès en déchèteries

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur
Depuis octobre 2017, les véhicules de plus de 2 m doivent se rendre en déchèterie gros véhicules (service payant au poids), sauf dans les déchèteries de Lodève, Le Caylar, Montpeyroux et Octon.

Fermeture de toutes les déchèteries les dimanches, lundis et jours fériés

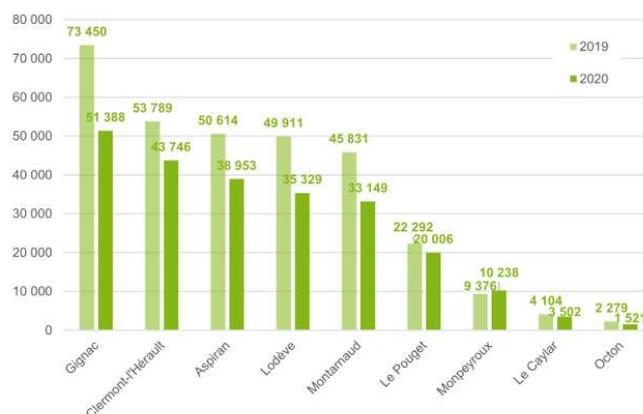
OUVERTE FERMÉE

Matin : 9^h à 12^h
Après-midi : 14^h à 17^{h15}

| | | LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Aspiran Clermont-l'H. Gignac Lodève Montarnaud Le Pouget | Matin | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | APM | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Le Caylar | Matin | | | | | | |
| | APM | ✓ | | | ✓ | | ✓ |
| Montpeyroux | Matin | | | | | | |
| | APM | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Octon | Matin | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| | APM | | | | | | |

Rapport annuel 2020 | 27

Evolution de la fréquentation en déchèteries (nombre de visiteurs)



Les évolutions en 2020

En 2020, la fréquentation a fortement chuté dans la majorité des déchèteries du territoire. Cette diminution s'explique par l'épidémie de COVID-19 et le confinement qui ont contraint le Syndicat à fermé ses déchèteries du 17 mars au 12 mai (avec une ouverture à partir du 23 avril, uniquement pour le dépôt de végétaux). Particularité de 2020, après leur réouverture et jusqu'au 17 juin, l'accès en déchèteries s'est fait sur rendez-vous. Enfin, depuis la réouverture, le SCH a mis en place une limitation du nombre de personnes présentes simultanément dans une même déchèterie.

75 kg en moyenne par visiteur

237 832 visiteurs en déchèterie

12 246 rendez-vous en déchèterie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES

En 2020, la quantité de déchets collectés en déchèteries classiques a diminué de 15,6 % puisqu'elle est passée de 20 518 t en 2019 à 17 746 t en 2020. Ceci s'explique principalement par la diminution des quantités d'inertes, non recyclables, végétaux et mobilier usagé. Le confinement et la fermeture des déchèteries pendant cette période sont une cause probable de cette diminution.

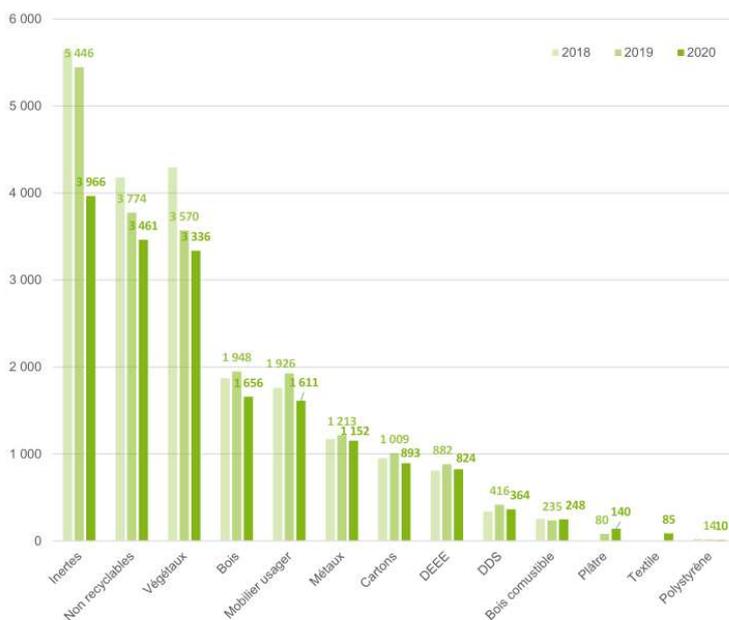
La forte diminution des inertes collectés (- 37 %) peut s'expliquer par un ralentissement de l'économie lors de la crise sanitaire et, peut-être, par un transfert des inertes des professionnels vers les déchèteries gros véhicules. En effet, même si les quantités d'inertes collectés en déchèteries gros véhicules ont peu augmenté en 2020, on peut supposer que, sans crise sanitaire, elles auraient été bien plus importantes.

Néanmoins, par rapport à 2019, le plâtre a été collecté en de plus grandes quantités. Cette augmentation s'explique par le déploiement de ce flux dans plusieurs déchèteries du territoire. Depuis cette année, les quantités de textiles collectés en déchèteries sont également comptabilisées.

17 746 tonnes de déchets collectés en déchèteries classiques



Evolution des quantités collectées en déchèteries classiques (t)



Rapport annuel 2020 | 28

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire, en tonnes et en kg/hab.

En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte effectuée par les Communautés de communes, on remarque que les quantités d'OMR et de déchets alimentaires produites par habitant ont augmenté. La forte augmentation de déchets alimentaires collectés peut s'expliquer par l'utilisation du bac vert pour l'évacuation des végétaux, par de nombreux usagers, pendant la période de confinement et de fermeture des déchèteries.

La collecte des emballages et du verre continue d'augmenter, contrairement à la collecte du papier.

Enfin, si l'on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités continuent de diminuer.



Rapport annuel 2020 | 29

| | Quantités collectées en tonnes | | | Quantités collectées en kg/hab. | | |
|---|--------------------------------|---------------|----------------|---------------------------------|------------|---------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Population | 79 006 | 80 019 | 81 094 | 79 006 | 80 019 | 81 094 |
| Porte à porte | | | | | | |
| Ordures Ménagères Résiduelles | 16 806 | 16 323 | 16 908 | 213 | 204 | 209 |
| Déchets alimentaires | 2 863 | 2 725 | 3 173 | 36 | 34 | 39 |
| Déchets collectés par les Com. de communes | 19 669 | 19 048 | 20 082 | 249 | 238 | 248 |
| Points tri | | | | | | |
| Emballages Ménagers Recyclables | 1 606 | 1 659 | 1 789 | 20 | 21 | 22 |
| Papier | 1 507 | 1 485 | 1 230 | 19 | 19 | 15 |
| Verre | 3 017 | 3 127 | 3 291 | 38 | 39 | 41 |
| Textile Linge Chaussures | 87 | 105 | 247 (SCH : 39) | 1 | 1 | 3 (SCH : 0,5) |
| Déchèteries classiques | | | | | | |
| Non recyclables | 4 180 | 3 774 | 3 461 | 53 | 47 | 43 |
| Inertes | 5 643 | 5 446 | 3 966 | 71 | 68 | 49 |
| Végétaux | 4 294 | 3 570 | 3 336 | 54 | 45 | 41 |
| Bois | 1 870 | 1 948 | 1 656 | 24 | 24 | 20 |
| Mobilier usagé | 1 759 | 1 926 | 1 611 | 22 | 24 | 20 |
| Métaux | 1 172 | 1 213 | 1 152 | 15 | 15 | 14 |
| Carton | 952 | 1 009 | 893 | 12 | 13 | 11 |
| DEEE | 808 | 882 | 824 | 10 | 11 | 10 |
| DDS | 337 | 416 | 364 | 4 | 5 | 4 |
| Bois combustibles | 253 | 235 | 248 | 3 | 3 | 3 |
| Plâtre | 0 | 80 | 140 | 0 | € | 2 |
| Textile | NC | NC | 85 | NC | NC | 1 |
| Polystyrène | 22 | 14 | 10 | € | € | € |
| Déchets collectés par le SCH | 27 508 | 26 893 | 25 043 | 348 | 336 | 297 |
| Autre | | | | | | |
| Déchets municipaux | 706 | 751 | 874 | 9 | 9 | 11 |
| Déchets collectés sur le territoire | 47 882 | 46 693 | 45 258 | 606 | 584 | 558 |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LE SERVICE AUX PROFESSIONNELS : UN SERVICE PAYANT



Déchèteries

Gros véhicules



Les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans les déchèteries gros véhicules situées à Saint-André-de-Sangonis et Aspiran. Elles sont conçues pour accueillir les déchets d'activités et sont en capacité d'accueillir les véhicules supérieurs à 2 m.

Le service est payant au poids selon la nature des déchets déposés. L'utilisateur souhaitant utiliser les déchèteries gros véhicules doit ouvrir un compte dès son 1^{er} apport.

Déchèteries

classiques



Les déchèteries conçues pour les particuliers sont également accessibles aux professionnels, avec un véhicule inférieur à 2 m de hauteur* et moins de 3,5 t, sous certaines conditions.

Le professionnel souhaitant utiliser ces équipements doit ouvrir un compte auprès des services administratifs à Aspiran, avant son 1^{er} apport en déchèterie. Depuis 2017, le service payant au forfait par passage selon le gabarit du véhicule (à partir de 6 €) a remplacé le service payant au m³.

* A l'exception des déchèteries de Lodève, le Caylar, Montpeyroux et Octon qui peuvent accueillir les véhicules de plus de 2 m de hauteur.

Ordures ménagères

et assimilés



Les professionnels peuvent bénéficier du service de collecte assuré par les Communautés de communes, sous certaines conditions (limitation du volume des bacs des déchets résiduels et respect des consignes de tri appliquées aux particuliers).

La dotation en bacs est définie, en concertation avec la structure de collecte concernée et le SCH.

Rapport annuel 2020 | 30

LES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES : ÉQUIPEMENTS ET DÉCHETS ACCEPTÉS

| | Non recyclables | Inertes | Végétaux | Métaux | Cartons | Bois | Bois combustible | Mobilier usagé | Polystyrène | Plâtre | Verre plat |
|-------------------------|-----------------|---------|----------|--------|---------|------|------------------|----------------|-------------|--------|------------|
| Aspiran | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Saint-André-de-Sangonis | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |



Rapport annuel 2020 | 31

Où déposer les déchets refusés ?

- Amiante et bois avec traitement dangereux : **entreprises spécialisées**
- Emballages de produits phytosanitaires, pneumatiques, huiles, produits chimiques, électriques, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et médicaments : **chez les revendeurs**

Les évolutions en 2020

En 2020, le Syndicat Centre Hérault a travaillé en partenariat avec le Recyclage Lodévois, sur son projet de ressourcerie BTP : la Grande Conserve, à Lodève. Ainsi, une phase test a été lancée pour mettre de côté, après apport, certains matériaux directement récupérables (menuiseries, double vitrage, portails).

Les évolutions prévisibles

En 2021, le Syndicat prévoit de travailler sur les inertes collectés à la déchèterie de Saint-André-de-Sangonis pour en faire un produit résultant de meilleure qualité. Une réflexion sur l'avenir des déchèteries gros véhicules sera également menée en 2021.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES : HORAIRES ET FRÉQUENTATION

Fonctionnement

des Déchèteries Gros Véhicules

- 1. Accueil, identification**
Ouverture d'un compte obligatoire dès le 1^{er} apport
- 2. Pesée du véhicule à plein**
Contrôle des déchets
- 3. Dépotage des déchets au sol ou en benne**
- 4. Pesée du véhicule à vide sur le pont bascule**
Poids minimum pris en compte : 20 kg
- 5. Facturation en fin de mois**

- OUVERTE
 FERMÉE

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

| | | LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM |
|----------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Aspiran | 9 ^h à 12 ^h | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | 14 ^h à 17 ^h | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| St-André-de-Sangonis | 9 ^h à 12 ^h | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | 14 ^h à 17 ^h ³⁰ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |

Evolution de la fréquentation en déchèteries gros véhicules (nombre de visiteurs)



Les évolutions en 2020

En 2020, le nombre de visiteurs a fortement augmenté dans les deux déchèteries gros véhicules, particulièrement dans celle d'Aspiran. En effet, dès le confinement, ces déchèteries, restées ouvertes, ont dû faire face à une très forte augmentation de leur activité, augmentation qui est restée élevée le reste de l'année.



624 kg en moyenne par visiteur

19 284 visiteurs en déchèteries gros véhicules

Rapport annuel 2020 | 32

LES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES

Entre 2019 et 2020, les quantités collectées en déchèteries gros véhicules ont augmenté de 4 %. En effet, elles sont passées de 11 547 t à 12 090 t.

A l'exception du verre plat, tous les flux ont vu leur quantité collectée légèrement augmenter. Cette faible augmentation peut s'expliquer par le ralentissement de l'économie et donc de l'activité des professionnels du territoire, en 2020.

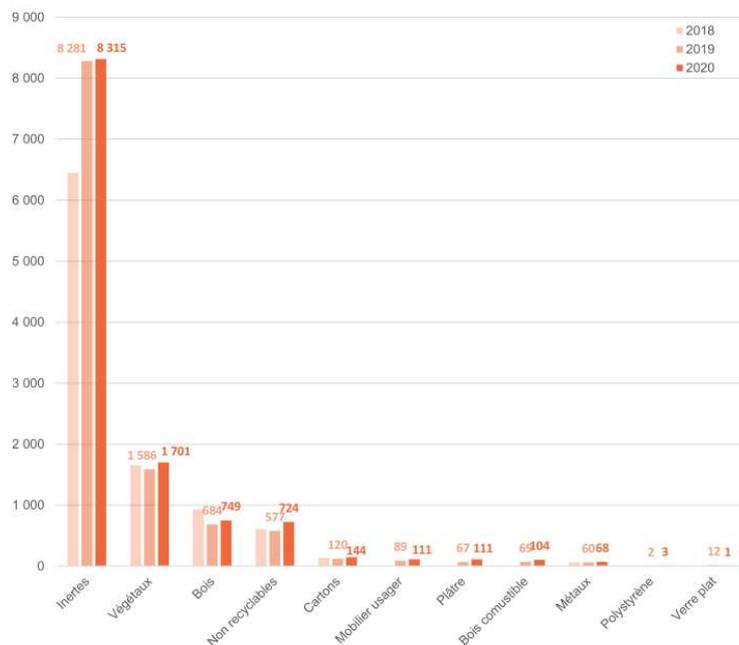


12 030 tonnes de déchets collectés en déchèteries gros véhicules



Rapport annuel 2020 | 33

Evolution des quantités collectées en déchèteries gros véhicules(t)



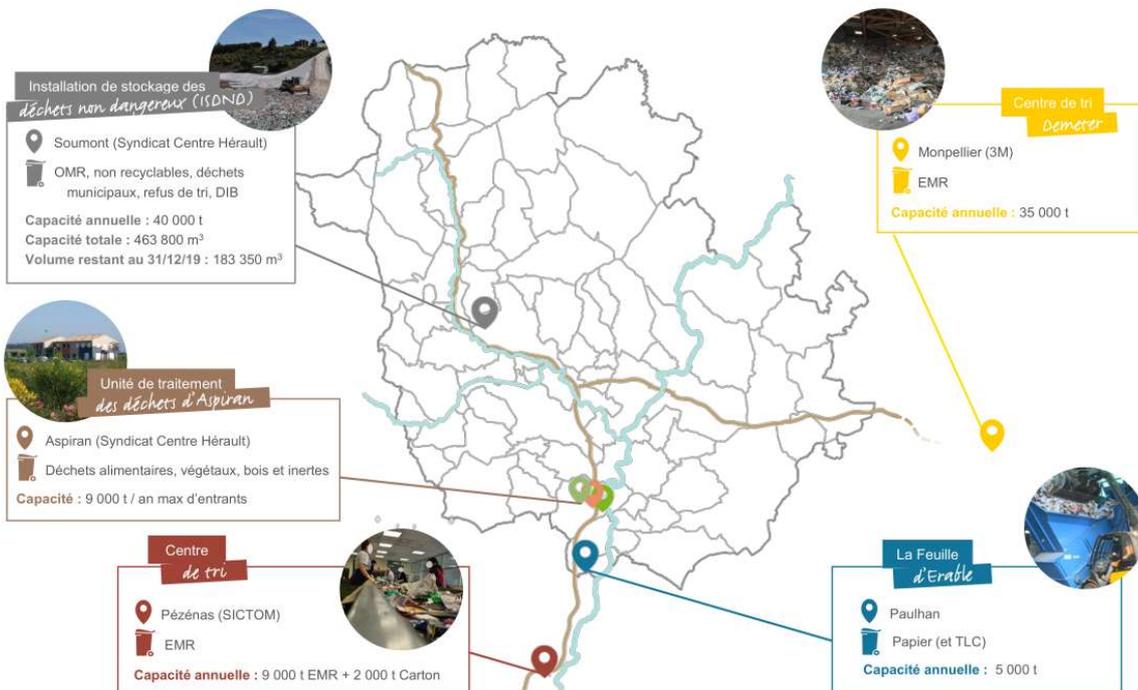
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Les indicateurs techniques

Le traitement



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT, SUR ET AUTOUR DU TERRITOIRE



Rapport annuel 2020 | 35

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LA NATURE DES PRINCIPAUX TRAITEMENT



| Porte-à-porte | Déchets alimentaires | | | | | | | |
|---------------|----------------------|--------------------|--|--|--|--|--|--|
| | OMR | | | | | | | |
| | EMR | | | | | | | |
| Points tri | Verre | | | | | | | |
| | Papier | | | | | | | |
| | TLC | | | | | | | |
| | TLC | | | | | | | |
| Déchèteries | Objets réemployables | | | | | | | |
| | Végétaux | | | | | | | |
| | Bois | | | | | | | |
| | Inertes | | | | | | | |
| | DEEE | | | | | | | |
| | DDS | | | | | | | |
| | Cartons | | | | | | | |
| | Métaux | | | | | | | |
| | Mobilier usagé | | | | | | | |
| | Polystyrène | | | | | | | |
| | Plâtre | | | | | | | |
| | Verre plat | | | | | | | |
| | Bois combustible | | | | | | | |
| | Non recyclables | | | | | | | |
| | Autres | Déchets municipaux | | | | | | |
| | | DIB | | | | | | |

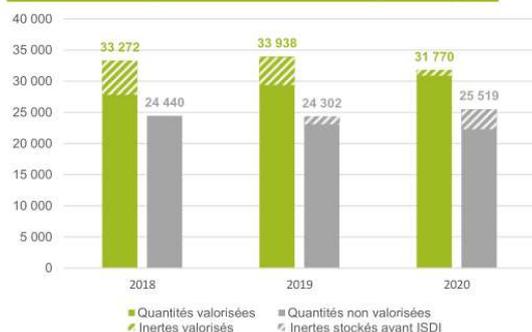
Rapport annuel 2020 | 36

LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES

En 2020, si l'on considère le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchèteries Gros Véhicules, le taux global de valorisation est de 55,5 % contre 58,3 % en 2019. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les inertes collectés en déchèteries classiques sont, depuis 2019, en grande partie destinés à aller en Installation de Stockage de Déchets Inertes.

Si l'on ne considère que les DMA, le taux de valorisation est de 45,2 % contre 49,3 %* en 2019.

Evolution des tonnages valorisés et non valorisés depuis 2018 (t)



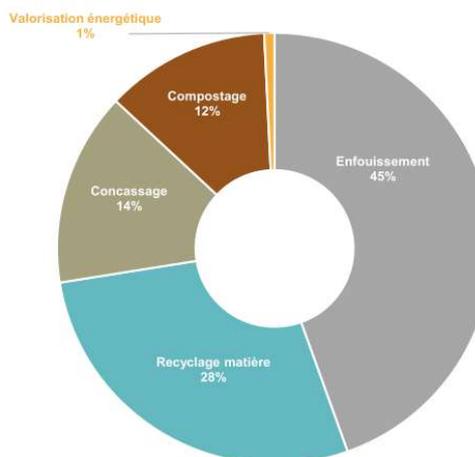
Depuis 2018, le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels précédents 2018.



31 770 tonnes de DMA et déchets des déchèteries gros véhicules ont fait l'objet d'une valorisation

Rapport annuel 2020 | 37

Répartition des différents modes de traitement



En 2020, plus d'un quart des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière (déchet collectés en déchèteries et en points tri, inertes et refus de criblage valorisés sur l'ISDND) et 14 % par concassage (inertes). Le compostage des déchets alimentaires et végétaux représente quant-à-lui 12 % du traitement. Enfin, on trouve la valorisation énergétique, très faible puisqu'elle ne concerne que le bois combustible et les 83 tonnes d'EMR collectées pendant le confinement. Enfin, 45 % des tonnages de déchets collectés sont partis en enfouissement.

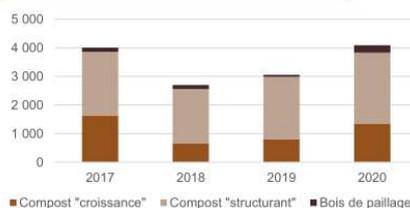
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE (CERTIFICATIONS ISO 9 001 ET ISO 14 001)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------|-------|-------|
| Déchets alimentaires du territoire (t) | 2 863 | 2 725 | 3 173 |
| Végétaux du territoire* (t) | 5 949 | 5 156 | 5 037 |
| Déchets du territoire (t) | 8 811 | 7 881 | 8 210 |
| Déchets alimentaires du SICTOM de Pézenas (t) | 98 | 300 | 262 |
| Total des déchets compostés sur la plateforme (t) | 8 909 | 8 182 | 8 472 |
| Refus de criblage (t) | 1 345 | 1 018 | 1 187 |
| Rendement de la plateforme | 31,5% | 37 % | 48 % |

* Issus des déchèteries classiques et des déchèteries gros véhicules

Evolution des quantités de compost vendues (t)



Horaires

Dépôts de végétaux et déchets alimentaires à partir de :

- 6^h pour le SCH
- 7^h pour les Communautés de communes
- 9^h pour les particuliers et les professionnels

Toute la journée, vente de compost et bois de pailleage avec chargement manuel en libre service ou chargement mécanique de 9^h à 12^h et de 14^h à 17^h.

La nature des matières premières

- Déchets alimentaires collectés en porte-à-porte
- Végétaux collectés en apport volontaire dans les déchèteries

Le processus de compostage

- Réception et contrôle des apports
- Broyage des végétaux
- Mélange mécanique des déchets alimentaires et du broyat de végétaux
- Stockage en casier pendant la phase active avec contrôles réguliers :
 - Contrôle humidité / arrosage
 - Contrôle température / aération par retournement
 - Profils des températures (a minima 65 °C pendant 3 jours ou 60 °C pendant 7 jours ou 55 °C pendant 14 jours)
 - Test de maturité (Rottegrad) / passage en phase de maturation
- Mise en andain pendant la phase de maturation
 - Contrôle humidité / arrosage
 - Test de criblage
- Mise en andain d'affinage
 - Analyse complète des lots (chimique, biochimique, biologique)
 - Test de phytotoxicité (test cresson)

Les produits et services

Depuis 2006, le compost du SCH est certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » et depuis 2015, il est labellisé ASQA (Amendement Sélectionné de Qualité Attestée).

3 types de produits conformes NFU 44051 sont à la vente :

- Le compost « structurant » issu des végétaux collectés en déchèteries ;
- Le compost « croissance » issu de la collecte des déchets alimentaires ;
- Le bois de pailleage.

En 2020, les ventes de compost ont fortement augmenté, pour atteindre la valeur record 4 087 tonnes commercialisées.



CHIFFRES CLÉS

4 087 tonnes
commercialisées
(+25 %)

2 883 tonnes
livrées

268 trajets

65 % des clients
livrés dans un rayon
de 20 km

1 508 achats

675 clients

214 tonnes
de terre criblée
amendée vendues

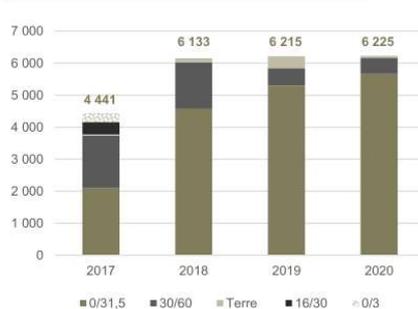
Rapport annuel 2020 | 38

LA VALORISATION MATIÈRE PAR CONCASSAGE

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--------|--------|-------|
| Inertes collectés en déchèteries et acheminés à l'ISDND pour servir comme matériaux de couverture (t) | 935 | 973 | 929 |
| Inertes collectés en déchèteries classiques et destinés à être enfouis en ISDI (t) | 0 | 1 227 | 3 037 |
| Inertes concassés dans le cadre du marché de prestation (t) | 11 158 | 11 380 | 0* |
| Refus de tri (t) | 115 | 59 | 0* |
| Granulats vendus ou utilisés (t) | 6 456 | 6 215 | 6 225 |

* Aucune campagne de concassage n'a eu lieu en 2020.

Evolution des quantités de granulats vendues (t)



Horaires

Le site est ouvert du lundi au vendredi, de 9^h à 12^h et de 14^h à 17^h.

Rapport annuel 2020 | 39

La nature des matières premières

- Inertes issus des déchèteries

La destination des inertes

- Sites de production de granulats (Aspiran et St-André-de-Sangonis)
- ISDND (couverture et besoins d'exploitation)
- ISDI depuis septembre 2019 (inertes des déchèteries classiques)

Les étapes du process

- Réception et tri des inertes** : mise en casiers numérotés des inertes
- Scalpage** : pour séparer la terre des inertes (seulement pour les inertes des déchèteries)
- Concassage – criblage** : opérations mécaniques réalisées à partir d'appareils appelés concasseurs. Elles permettent de fragmenter les inertes pour obtenir des matériaux relativement grossiers, puis des fractions de plus en plus fines séparées par criblage, afin d'obtenir les dimensions de granulats recherchées. Ces trois opérations sont effectuées sur site par un prestataire extérieur.
- Analyses** : des analyses sont effectuées pour vérifier la présence ou non d'amiante. Une fiche produit pour le tout venant 0/31.5 est éditée afin de permettre à l'acheteur de connaître la classification du matériau.
- Le stockage** : mise en casiers numérotés des produits.

Les produits et services

Les produits sont adaptés aux besoins des professionnels des travaux publics, des voiries et réseaux divers, ainsi que des particuliers pour la réalisation des chemins, murs de soutènement, canalisations, piscines, etc.

- En 2020, ces inertes sont transformés en 3 produits commercialisés :
- un tout-venant de calibre 0/31,5 ;
 - un matériau drainant de calibre 30/60 ;
 - de la terre.

Un service de livraison est proposé aux professionnels et aux particuliers à partir de 10 tonnes.

En 2020, la vente des produits issus du concassage des inertes n'a pratiquement pas augmenté. Les variations des quantités apportées et vendues, d'années en années, dépendent principalement des chantiers de construction présents sur le territoire.



CHIFFRES CLÉS

6 225 tonnes
commercialisées

2 069 tonnes
livrées

172 trajets

725 achats

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LA VALORISATION MATIÈRE DES PRODUITS

| Déchets | Eco-organisme partenaire | Centre de tri | Repreneur | Devenir |
|----------------|-------------------------------|---|---|---|
| Verre | | - | OI manufacturing | Verre recyclé |
| EMR | CITEO | SICTOM (Pézénas) puis Demeter (Montpellier) | Recuprat, Revipac, Arcelor, Régeal Affimet, Valorplast | Emballages, objets en matières recyclées |
| Papier | | La Feuille d'Erable / SICTOM de Pézénas | Revipac | Papier recyclé |
| Carton | | Revipac | Cartons recyclés, papier toilette, papiers d'emballages | |
| TLC | ECO-TLC | La Feuille d'Erable / Le Relais | Réseau de repreneurs | Réemploi, chiffons, rembourrage, isolants... |
| DEEE | Ecologic | | Triade, filiale de Veolia | Automobile, poutrelles métalliques, câbles en cuivre... |
| Piles | Screlec | | | Piles, batteries, tuyaux de cuivre, clés, pièces auto... |
| Lampes, néons | Recylum | | Paprec | Cadres de vélos, nouveaux tubes fluorescents... |
| DDS | Eco-DDS (sauf DDS hors champ) | | Triadis et Pro-XL | Huiles de moteur, combustibles... |
| Mobilier usagé | Eco-mobilier | | Eco-mobilier | Panneaux de particules (bois), tuyaux (plastique), panneaux acoustiques et thermiques, literie... (matelas) |
| Bois | - | | Paprec | Plaques de bois aggloméré |
| Métaux | - | | GDE | Métaux recyclés |
| Polystyrène | - | | Veolia | Isolation, emballage... |
| Plâtre | - | | Recygypse | Industrie plâtrière, cimenterie, activité agricole (engrais) |
| Verre plat | - | | OI manufacturing | Verrerie |



15 998 tonnes de déchets partis en recyclage matière

Les évolutions en 2020

Lors du confinement survenu au printemps 2020, les EMR collectés par le SCH n'ont pas pu être transférés, pour un recyclage matière, au centre de tri de Pézénas, alors en arrêt. Ces déchets ont été stockés sur le site d'Aspiran puis transférés en vue de leur utilisation comme Combustible Solide de Récupération.

Les évolutions prévisibles

En 2021, avec la mise en place de l'extension des consignes et le transfert des EMR au centre de tri nouvelle génération situé à Montpellier, davantage d'emballages pourront faire l'objet d'une valorisation matière.

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Les metteurs sur le marché de produits générant des déchets sont soumis à la REP. Dans ce cadre, ils sont tenus de prendre en charge la gestion de ces déchets. Cette REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de façon individuelle ou collective, via un éco-organisme. Les filières à REP ont 3 grands objectifs :

- Développer et augmenter la performance de recyclage des déchets ;
- Décharger les collectivités territoriales des coûts de gestion des déchets ;
- Inciter les fabricants à s'engager dans l'éco-conception.

Rapport annuel 2020 | 40

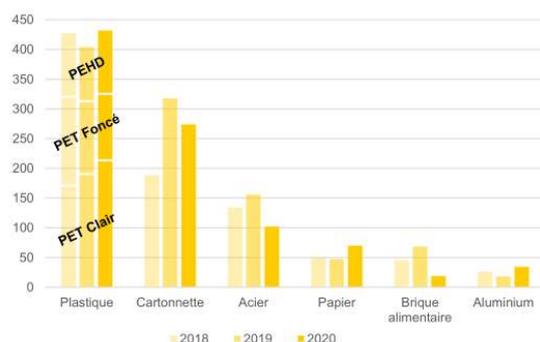
LE RECYCLAGE DES FLUX COLLECTÉS EN POINTS TRI



Emballages Ménagers Recyclables

De nombreuses matières sont déposées dans la colonne à emballages. Chacune se recycle différemment et séparément. C'est pourquoi les emballages ménagers sont transférés vers le centre de tri du SICTOM à Pézénas. Ils sont séparés manuellement selon leur nature et mis en balle pour être acheminés vers les filières de recyclage.

Evolution des tonnages des EMR triés par produits (t)



Les tonnages présentés ici correspondent aux matières vendues dans l'année après passage en centre de tri (selon déclaration CITEO). Les quantités ne correspondent donc pas à ce qui est collecté dans l'année. En effet, il y a un décalage temporel entre les quantités qui arrivent en centre de tri et les quantités qui sortent pour aller vers les filières de valorisation.

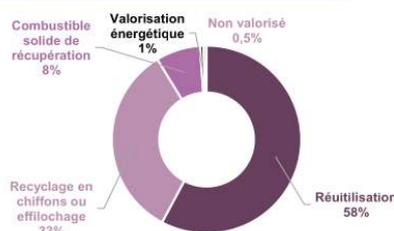
Rapport annuel 2020 | 41



Textile, Linge, Chaussures

Jusqu'en 2020, les TLC collectés étaient récupérés par la Feuille d'Erable, entreprise locale d'insertion, qui les conditionne et les envoie vers un centre de tri conventionné. Désormais, les TLC sont collectés par Le Relais. Selon son état, chaque pièce est valorisée différemment : celles en bon état sont revendues à des associations, en seconde main, tandis que les abîmées ou tâchées sont transformées en chiffons, fibres pour rembourrage, isolants pour bâtiments, fils, semelles, etc.

Proportions des TLC triés par filières de valorisation *



*Selon Eco-TLC (données de 2019)



Verre

Le SCH a signé une convention avec OI Manufacturing, entreprise de Béziers afin de recycler le verre collecté sur le territoire.



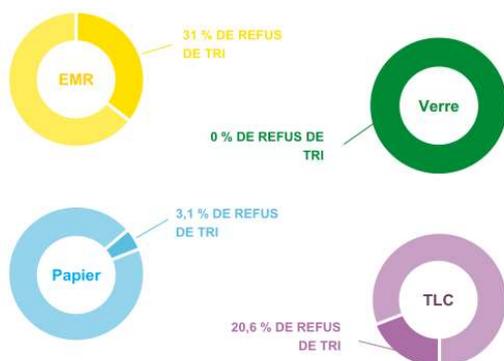
Papier & Cartons

Les papiers et cartons collectés sont récupérés par la Feuille d'Erable qui les conditionne et les envoie vers des filières de recyclage : papeterie, isolation thermique et phonique, etc.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES REFUS DE TRI

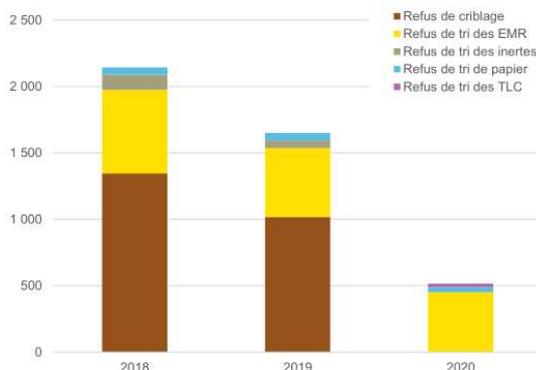
Part des refus de tri produits par flux



En 2020, 3,1 % des déchets collectés dans les colonnes bleues correspondent à des refus de tri. Les refus de tri du papier, comme les refus de tri du textile sont essentiellement liés à la pluie et à l'humidité. Les refus de tri des EMR, eux, sont passés de 28 à 31%. Ce taux de refus de tri reste donc toujours élevé. Ceci s'explique en partie par le centre de tri de Pézénas, utilisé jusqu'en décembre, et ses capacités à recycler. Néanmoins, un rappel permanent de l'utilisation des points tri est nécessaire.

La lutte contre les erreurs de tri est un volet de travail important étant donné qu'une fois enlevés par les opérateurs de tri ils sont envoyés vers la filière de traitement des ordures ménagères : l'ISDND de Soumont. Ces refus de tri représentent donc un coût environnemental et financier supplémentaire non négligeable.

Evolution des refus de tri enfouis sur l'ISDND (t)



En 2020, les refus de criblage enfouis ont augmenté de 14 % tandis que les refus de tri des EMR et du papier ont diminué de 15 et 45 % respectivement.

Aucun refus de tri des inertes n'a été enfoui car aucune campagne de concassage des inertes n'a eu lieu cette année.

Enfin, contrairement aux années précédentes, des refus de tri des TLC ont été enfouis sur l'ISDND en 2020 (25,6 t).

Un doute sur les consignes de tri ?

<https://www.syndicat-centre-herault.org/vos-dechets-en-pratique/comment-trier/moteur-de-recherche-sur-le-tri/>

Rapport annuel 2020 | 42

LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (CERTIFICATION ISO 14001)

| | 2018 | 2019 | 2020 | |
|--|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Déchets non valorisables traités sur l'ISDND (t) | OMR | 16 806 | 16 323 | 16 908 |
| | Non recyclables | 4 785 | 4 351 | 4 185 |
| | Déchets municipaux (dont dégrillage) | 708 | 754 | 875 |
| | Déchets Industriels Banals | 542 | 561 | 501 |
| | TOTAL | 22 840 | 21 989 | 22 469 |
| Refus de tri traités sur l'ISDND (t) | EMR* | 629 | 518 | 451 |
| | Papier | 54 | 56 | 38 |
| | Criblage | 1 345 | 1 018 | 0 |
| | Inertes | 115 | 59 | 0 |
| | TLC | 0 | 0 | 26 |
| | TOTAL | 2 143 | 1 650 | 515 |
| TOTAL des déchets traités sur l'ISDND | 24 984 | 23 639 | 22 984 | |

* Refus de tri des EMR enfouis sur l'ISDND et non produits par le SCH

En 2020, la quantité de déchets traités sur l'ISDND a diminué de 2,9 %, alors que la population a augmenté de 1,3 %. Cette diminution s'explique notamment par la valorisation des refus de criblage, qui en 2020, n'ont pas été enfouis.

On remarque une hausse des quantités d'OMR collectés (3,5%).

Si l'on considère les objectifs fixés par la Loi de Transition énergétique (p. 14), l'enfouissement augmente entre 2010 et 2020. Ceci s'explique principalement par l'augmentation de la population puisqu'on passe de 312 kg/hab. en 2010 à 298 kg/hab. en 2020.

Horaires

Situé sur la commune de Soumont, au lieu-dit Mas d'Arnaud, le site est ouvert du lundi au vendredi de 6^h à 18^h et le samedi de 6^h à 13^h (uniquement pour les Communautés de communes, sans interruption, avec des horaires dédiés au dépotage (à partir de 7^h)).

Rapport annuel 2020 | 43

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui répond à l'arrêté préfectoral 2009-I-1613 B daté du 30 juin 2009, complété par l'arrêté 2012-I-2662 daté du 19 décembre 2012 et à l'arrêté ministériel du 15 février 2016, relatif aux ISDND.

Seuls sont admis sur le site en vue de leur stockage, les déchets non dangereux et les déchets d'activités économiques en provenance du territoire du SCH.

Les équipements du site

- Le traitement des lixiviats se fait grâce à un réseau de drains et à un bassin de reprise à partir duquel les eaux sont pompées vers une lagune située sur la partie haute du site, à proximité de la station de traitement BRM (Réacteur Bio-Membranaire). Les concentrats et boues de la station sont traités et séchés via le réseau de chaleur alimenté par la chaudière biogaz.
- La sécurité incendie est assurée grâce à un bassin de stockage d'eau.
- Le traitement des biogaz est effectué grâce à un réseau de drains et de puits alimentant la chaudière biogaz. En cas de panne de la chaudière, une torche permet de brûler les biogaz.
- Le recueil des eaux de ruissellement interne se fait dans des bassins, les eaux sont stockées, analysées et rejetées dans le milieu naturel, si conformes.



Indice des quantités de déchets mis en ISDND par rapport à 2010

Le tonnage de déchets enfouis sur l'ISDND en 2010 correspond à l'indice 100.

Indice 2020 = tonnage 2020 x 100 / tonnage 2010

L'indice est de plus de 100 % car, désormais, les déchets des activités économiques sont également enfouis à l'ISDND ce qui n'était pas le cas en 2010. Cette indice a diminué par rapport à l'année 2019 où il était de 112 %.

108 %

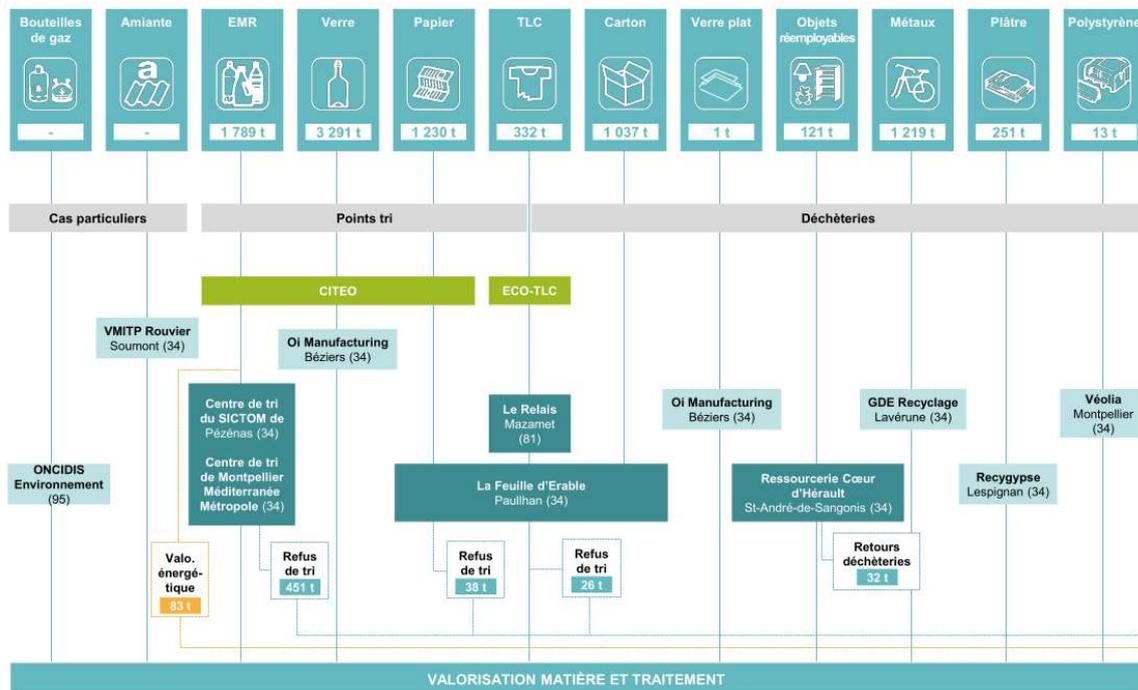
5 415
PESÉES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

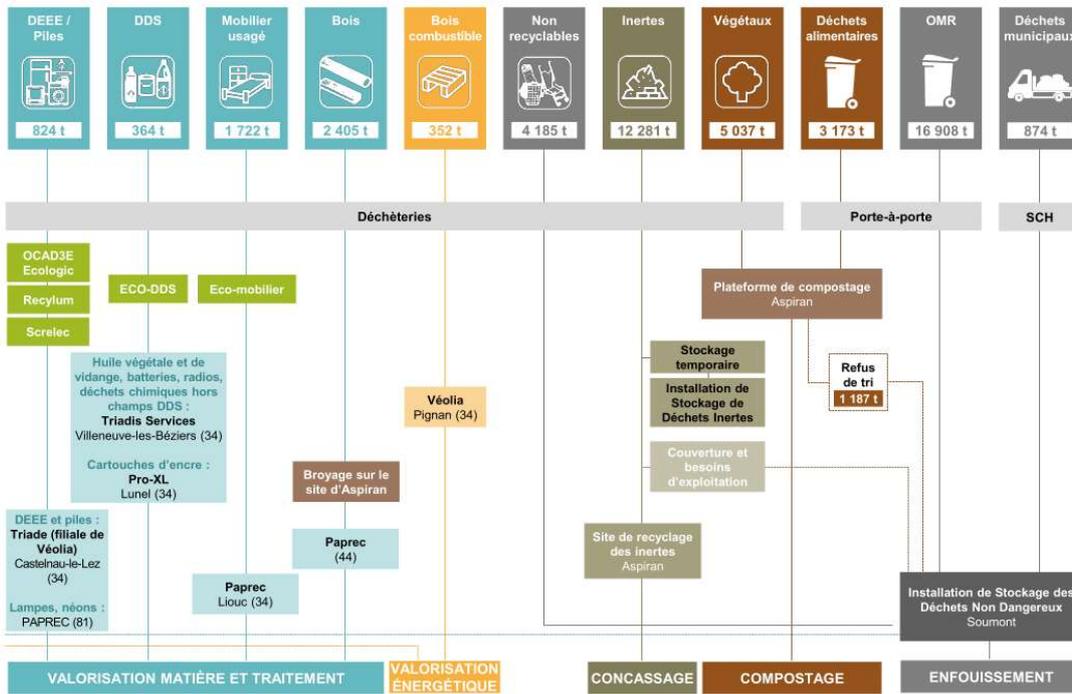
Schéma récapitulatif des flux de déchets



SCHEMA RÉCAPITULATIF DES FLUX DE DÉCHETS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Les indicateurs techniques

Indicateurs Qualité Sécurité Environnement des services



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le service animation territoriale et la communication

6 AGENTS

Le service d'animation territoriale et de communication du SCH a pour mission de :

- Faire connaître et expliquer la politique de gestion des déchets du SCH à ses interlocuteurs : administrés, scolaires, professionnels, associations, élus et partenaires institutionnels ;
- Gérer la dotation en bac des administrés des Communautés de communes du Clermontois et du Lodévois et Larzac ;
- Mener des actions de prévention des déchets ;
- Elaborer et de mettre en œuvre le Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Mener de nombreuses séances de travail au travers de la Commission Communication et Concertation ;
- Organiser des visites des installations du SCH et mener des interventions en direction des scolaires ;
- Animer les projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, en concertation avec les élus référents « Déchets et économie circulaire »

A noter en 2020

- Travail de préparation sur l'animation et la communication en vue de la future extension des consignes de tri à tous les emballages, en 2021
- Accueil de nouveaux élus référents suite aux élections municipales
- Déploiement de 3 nouvelles aires de compostage partagé
- Organisation régulière d'ateliers découverte des couches lavables

Impact COVID-19

Ralentissement des activités en lien avec le public et les manifestations (stands, prêt de vaisselle, sensibilisation des scolaires...) et forte communication autour de la fermeture et de l'ouverture des équipements du Syndicat pendant les périodes de confinement



CHIFFRES CLÉS

3 rencontres des élus de la commission ZDZG

34 articles et encarts autour des activités du SCH publiés dans la presse

890 gobelets prêtés aux organisateurs d'événements

900 élèves ayant suivi au moins une intervention en classe

Rapport annuel 2020 | 48

Le service administratif et financier

6 AGENTS

Le service a pour objectif principal d'assurer la gestion administrative et financière du Syndicat Centre Hérault, hors ressources humaines, dans les domaines suivants :

Administration générale :

- Il assure l'accueil physique et téléphonique, ainsi que la gestion du courrier ;
- Il prépare, organise et suit les réunions ;
- Il rédige et suit les actes administratifs ;
- Il gère les archives.

Finance :

- Il prépare, avec l'ordonnateur, le budget et suit son exécution ;
- Il a en charge la comptabilité : l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes ;
- Il établit également une comptabilité analytique pour identifier et maîtriser les coûts de la gestion des déchets ;
- Il gère la facturation des ventes et prestations de service développées par l'activité du Syndicat ;
- Il assure la régie de recette des ventes de produits (compost et granulats).

Contrat :

- Il conçoit et gère les contrats, en particulier les marchés publics, nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat Centre Hérault, et suit les subventions associées.

Transversalité

- Il assure la veille juridique dans ses domaines de compétences ;
- Dans le cadre de la certification, il pilote le processus Finances et Achat ;
- En tant que fonction « support », il assiste et conseille les services du SCH.

A noter en 2020

Réorganisations et rattrapages suite aux attaques informatiques de début d'année.

Impact COVID-19

Réorganisation des services suite aux différents protocoles sanitaires (télétravail, PCA...) Report de la facturation en soutien aux professionnels.



CHIFFRES CLÉS

32 jours de délai moyen de paiement des fournisseurs

2 289 mandats émis

394 titres émis

12,50% de ressources issues de l'activité du SCH

10 000 000 € en section de fonctionnement

7 200 000 € en section d'investissement

Rapport annuel 2020 | 49

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

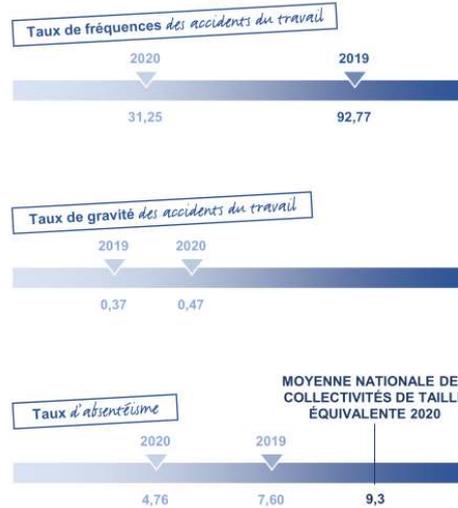
Les services ressources humaines et informatique

2,5 AGENTS

Le service Ressources Humaines a en charge la gestion des carrières des agents, l'organisation des formations, le suivi administratif et la rémunération des personnels. Il est le relais des agents avec les organismes sociaux (CNAS, Retraites, Mutuelles, ...).

Avec le service des Ressources Humaines, le Syndicat Centre Hérault dispose d'une structure visant à créer un lieu d'échange et d'information entre les agents et le Syndicat.

Le service Informatique est chargé de la gestion de l'ensemble du parc informatique du Syndicat Centre Hérault (matériel, serveurs, internet...).



A noter en 2020

- Préparation du passage à la Déclaration Sociale Nominative

Impact COVID-19

- Adaptations successives aux protocoles sanitaires dans ses impacts pour la gestion administrative des agents (forte réactivité) : information, formulaire, attestation...
- Mise en place du télétravail (en phase de sécurisation du réseau informatique suites aux attaques virales)

CHIFFRES CLÉS

99 agents au 31 décembre
dont 80 titulaires

90,52 %
de compétences pourvues

6,5 départs et 7 arrivées

Rapport annuel 2020 | 50

Le service technique : collecte

48 AGENTS

Le pôle collecte est un service opérationnel en charge de :

- L'exploitation des 9 déchèteries : accueil des usagers et évacuation des déchets
- La collecte des 362 points tri pour la valorisation du verre, des papiers et des emballages.

En complément de l'organisation au quotidien, il porte des projets relatifs à l'évolution technique des équipements et modes d'exploitation, ainsi qu'au développement des collectes sélectives et des filières de tri.

A noter en 2020

- Points tri** : préparation du projet de passage à l'extension des consignes de tri :
- colonnes (dotations supplémentaires en lien avec les communes, début du changement des consignes de tri)
 - collecte (moyens techniques, humains et organisationnels),
 - tri (organisation du transport et du tri sur Montpellier, travail avec la Société Publique Locale pour la construction du futur centre de tri à St-Thibéry, organisation de la valorisation des refus de tri, contrats avec filière des nouveaux matériaux triés).

Déchèteries

- Déploiement des filières plâtre et mobilier usagé
- Installation de 2 compacteurs pour les non recyclables à Montarnaud et au Pouget

Mesures de prévention Santé et Environnement

- Formation des agents de déchèteries au tri des produits chimiques

Impact COVID-19

Points tri
Poursuite de la collecte, y compris du textile, malgré l'arrêt de la Feuille d'Erable.

Déchèteries

COVID-19 : suivi des consignes et orientations nationales : fermeture des déchèteries le 17 mars, ouverture sur rendez-vous pour les dépôts de végétaux dès le 23 avril, ouverture sur rendez-vous à partir du 12 mai et sans rendez-vous le 17 juin.

CHIFFRES CLÉS

Points tri

1 332 colonnes sur
le territoire

362 points tri sur le
territoire

6 557 tonnes de
déchets collectés

Déchèteries

17 746 tonnes de
déchets collectés

- 31 % de visiteurs

12 246 rendez-vous
en déchèteries entre
le 12 mai et le 17 juin

Rapport annuel 2020 | 51

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le service technique : traitement



19 AGENTS

Le pôle traitement :

- Exploite les 2 déchèteries gros véhicules (St-André-de-Sangonis et Aspiran) pour les déchets des professionnels et assimilés
- Composte les déchets organiques (végétaux et déchets alimentaires) sur la plateforme de compostage d'Aspiran
- Recycle en granulats les déchets inertes (gravats)
- Exploite l'ISDND de Soumont pour l'enfouissement des ordures ménagères (déchets ultimes)
- Réalise le transfert et le transport de différents flux de déchets vers leur filière de traitement ou valorisation
- Assure la livraison de ses produits à la vente (compost, bois de paillage, granulats recyclés)

En complément, appuyé par son laboratoire interne, il porte des projets d'optimisation d'exploitation des sites de traitement.

A noter en 2020

Rattrapage informatique de l'activité, suivie manuellement suite aux attaques et pannes informatiques de 2019.

Déchèteries Gros Véhicules

- Caractérisation des inertes pour définir un choix d'orientation et de préparation au recyclage.

Plateforme de compostage

- Record de vente de compost : 4 087 tonnes vendues
- Travail sur la qualité des entrants et sur l'organisation avec la CCVH
- Tests de séparation et préparation du bois ligneux pour réduire les refus.

ISDND

- Travail sur le dossier de prolongation de l'ISDND
- Travaux de préparation au passage à l'alvéole 9
- Reprise de la signalétique routière

Mesures de prévention Santé et Environnement

Plateforme de compostage : inspection par la DREAL sans retour négatif

ISDND

- Travaux sur la maîtrise des nuisances olfactives, sonores et visuelles générées par l'ISDND
- 2 campagnes de ramassage des envols autour de l'ISDND
- Surveillance en direct et à distance grâce à des caméras et des caméras thermiques

Impact COVID-19

Organisation du service sans arrêt d'activité.



CHIFFRES CLÉS

Déchèteries Gros Véhicules

+19 % de visiteurs

Plateforme de compostage

3 472 tonnes traitées et 4 087 tonnes vendues

ISDND

10 271 m³ de lixivats traités

88,7 % de taux de valorisation des biogaz

183 350 m³ restant

Rapport annuel 2020 | 52

Le service technique : maintenance

9 AGENTS

Le pôle Maintenance prend en charge l'ensemble de la maintenance et des contrôles réglementaires :

- Des matériels roulants et non roulants du SCH : engins (broyeurs, cribles, chargeurs, compacteur...), poids lourds, véhicules légers, ponts bascules, équipements de compaction des déchèteries...
- Des infrastructures du SCH : siège, 11 déchèteries, plateforme de compostage, installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

En parallèle, il appuie les pôles Collecte et Traitement dans les choix techniques de leurs projets.

A noter en 2020

- Mise en place d'un registre numérique
- Création du poste de responsable d'atelier
- Renouvellement partiel du parc de véhicules amorcé

Impact COVID-19

Organisation du service sans arrêt d'activité.



CHIFFRES CLÉS

1 348 commandes (-11,9 %)

3 577 ordres de réparation dont 3 245 clôturés (91 %)

300 contrôles réglementaires matériel / infrastructure dont certains réalisés 2 à 3 fois par an (soit plus de 500 contrôles réglementaires réalisés dans l'année)

Rapport annuel 2020 | 53

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le service technique : protection des biens et des personnes

1 AGENT

Ce pôle travaille en lien avec les différents services des forces de l'ordre. Il a pour mission d'assurer la protection des biens et des agents du SCH. Il intervient dans les cas de :

- Vols, tentatives de vols, dégradations
- Dépôts sauvages pour constat et facturation
- Conflits et agressions

Il représente le SCH dans les actions menées devant les tribunaux pour ces différents cas.

En parallèle, il organise la gestion des vêtements de travail et d'une partie des équipements de protection individuels (EPI) des agents.

A noter en 2020

- Nombre de vols résolus en hausse
- Travail sur le renouvellement du marché de location-lavage de vêtements

Impact COVID-19

Haussée importante des conflits verbaux en raison des contraintes imposées par la gestion de la crise sanitaire.

CHIFFRES CLÉS

55 vols dont
28 résolus

12 plaintes

38 dépôts sauvages dont
12 identifiés et facturés

19 conflits verbaux
importants

3 actes de récupération
en période d'ouverture

8 opérations
menées avec les forces de
l'ordre (interpellations pour
vols en déchèteries)

Rapport annuel 2020 | 54

Le service gestion de projets

1 AGENT

Le service gestion de projets assure entre autres :

- La prospective : il prévoit la gestion future des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ;
- Le suivi des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Le respect de la conformité réglementaire des sites du Syndicat : dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), etc. ;
- La gestion de projets d'optimisation du service : extension de l'exploitation de l'ISDND, stabilisation, granulation (séchage, meilleure valorisation avec l'ensachage et photovoltaïque), etc. ;
- Le contrôle de gestion, la comptabilité analytique avec la gestion du logiciel Compta-coût.

A noter en 2020

Unité de stabilisation organique
- Réalisation d'une étude préliminaire

ISDND

- Réalisation, envoi et suivi du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour la prolongation de l'exploitation

Déchèterie de Gignac

- Validation du dossier d'enregistrement (ICPE) selon l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020

Comptabilité analytique

- Réalisation de la matrice Compta-Coût du SCH

Impact COVID-19

Organisation du service sans arrêt d'activité

Rapport annuel 2020 | 55

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le service **Qualité Sécurité Environnement**

1 AGENT

Ce service est le garant de la politique QSE du Syndicat, en assurant le suivi du système QSE et en élaborant un schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction, les contraintes du SCH et les demandes des clients. Il préconise, met en place et suit les procédures QSE, effectue des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation, participe à l'analyse des défaillances, propose des pistes d'amélioration en lien avec les services, prend en charge la veille réglementaire et technologique, anime l'équipe chargée de mettre en œuvre la démarche QSE, sensibilise les membres du syndicat aux enjeux liés à la QSE et mène une démarche de prévention des risques. Son objectif est l'amélioration continue des services en termes de Qualité, Sécurité et Environnement.

Depuis plus de 10 ans, le SCH est engagé dans une démarche ISO 9001 et ISO 14001.

A noter en 2020

- Renouvellement des accréditations ISO 9001 et ISO 14001 (avec 0 non-conformité), audits internes et audit blanc indépendant
- Audits de suivi n°2 pour les labels ASQA et support de culture utilisable en AB
- 2 revues de direction et 2 revues de processus
- Nouveau président et nouvelle politique QSE

Mesures de prévention Santé et Environnement

- Exercices de simulation liés à la maîtrise des risques environnementaux
- Formation PRAP (gestes et postures), formation tri des produits chimiques (déchèteries) et formation ATEX (risques explosifs)
- Divers travaux de sécurité sur les sites
- Etude et mise en place d'actions sur le risque foudre

Impact COVID-19

Moyens de prévention liés au COVID-19 : maintien de l'activité

Les certifications et labels du SCH:



CHIFFRES CLÉS

88 % des objectifs atteints pour le site d'Aspiran et **84 %** pour l'ISDND (démarche QSE efficace)

0 incendie sur site

Non respect des exigences réglementaires **< 2 %** sur **253 exigences**

2 exercices de simulation par site en lien avec les aspects environnementaux significatifs

Rapport annuel 2020 | 56

Les indicateurs économiques et financiers



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

| Montant en euros | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Montant total des dépenses de fonctionnement | 8 097 294 | 8 185 078 | 8 085 555 |
| dont la TGAP | 820 632 | 445 332 | 559 169 |
| Montant total des recettes, dont : | 9 666 042 | 8 968 643 | 8 885 392 |
| Participation des Communautés de | 6 465 755 | 6 595 070 | 6 792 900 |
| dont TGAP s'élevant à | 820 632 | 445 332 | 559 169 |
| Participation des éco-organismes | 715 712 | 1 223 709 | 931 147 |
| Produits des services | 939 493 | 956 663 | 761 364 |
| Montant total des dépenses d'investissement | 4 531 933 | 1 247 142 | 2 197 322 |
| dont un montant de : | 2 678 415 | 545 841 | 1 322 827 |
| pour | | | |
| Frais d'étude | 0 | 24 804 | 90 059 |
| Achats de logiciels | 2 213 | 13 053 | 7 598 |
| Achat de matériels | 1 434 926 | 300 156 | 905 208 |
| ISDND de Soumont | 299 627 | 87 874 | 254 407 |
| Réaménagement du site d'Aspiran | 7 671 | 0 | 18 162 |
| Déchèteries | 830 331 | 42 042 | 17 603 |
| Plateforme Aspiran | 6 939 | 39 574 | 2 593 |
| Unité de stabilisation des déchets | 0 | 0 | 25 050 |
| Bureaux Aspiran | 0 | 8 444 | 182 |
| La Ressourcerie | 96 708 | 29 894 | 1 965 |
| Montant total des recettes d'investissement, dont : | 4 168 872 | 2 239 917 | 1 502 925 |
| FCTVA | 319 710 | 411 427 | 80 227 |
| Subvention | 1 000 185 | 196 713 | 150 927 |
| Amortissement | 947 371 | 910 370 | 828 256 |

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre) ont été exécutées à 84,5% des prévisions du budget primitif. Elles se caractérisent par une exécution des dépenses inférieures aux prévisions liée au décalage de projets en raison de la crise sanitaire.

La TGAP passe de 445 332€ à 559 169€ et représente 7,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2020, le tarif de la TGAP est de 24 € au lieu de 41 € la tonne suite à l'acquisition de la chaudière sur l'ISDND qui permet momentanément de bénéficier d'une réfaction sur le tarif à la tonne enfouie. Le tarif de la TGAP va évoluer de manière significative pour atteindre 65€ la tonne d'ici à 2025.

En 2020, la participation des Communautés de Communes augmente de 3%, le financement du complément étant assuré par les ressources propres liées à l'activité du Syndicat et par une partie des reports.

Pour la participation des Communautés de Communes, depuis 2011, le coût de la TGAP, ainsi que la part des dépenses de fonctionnement liées à l'enfouissement des OMR à l'ISDND sont répartis au prorata des tonnages enfouis par chaque Communauté de Communes.

La participation des Eco-organismes est répartie par habitant favorisant la qualité du tri, malgré un plafonnement du soutien à la compensation du barème F de CITEO indépendamment des tonnages.

L'année 2020 est marquée par des ventes de produits valorisables, historiquement bas, principalement lié à la chute des prix de reprise (0€/t papier et carton, passage de 24€/t à 13€/t pour le verre).

Les recettes générées par l'activité du Syndicat, c'est-à-dire les ventes de produits (compost, granulats) et la facturation de prestations de services, sont en constante augmentation.

En 2020, les dépenses d'équipement sont exécutées à 21,17% des prévisions budgétaires et comprennent essentiellement l'acquisition de matériels (camions (408 908€) ; ordinateurs (15 267€) ; colonnes enterrées et semi-enterrées (135 813€) ; bennes (13 992€) ; débitmètres et corps de chauffe chaudière (20 076€) ; presse polystyrène (32 388€) ; compacteurs encombrants et cartons (120 090€) ; caméra thermique Soumont (17 288€) ; container (4 890€) ; extracteur d'air (4 081€) et de travaux d'exploitation sur les différents sites du Syndicat.

Rapport annuel 2020 | 58

LE DÉTAIL DES PRODUITS ET SERVICES ET DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

Détail des produits et services

| Montants en euros | |
|--------------------------------|----------------|
| Vente de produits valorisables | 334 115 |
| Vente de compost | 90 202 |
| Vente d'inertes | 34 497 |
| Mission d'expertise | 0 |
| Facturation professionnels | 300 905 |
| Refacturation Réseau Compost+ | 1 646 |
| TOTAL | 761 365 |



Détail des produits des droits d'accès aux centres de traitement

| Montants en euros HT | |
|---|---------------|
| Dépôt de végétaux | 9 992 |
| Prestation de compostage | 0 |
| Total des produits d'accès à la plateforme de compostage | 9 992 |
| Dépôts de DIB (Déchets Industriels Banals) | 58 186 |
| Total des produits d'accès à l'ISDND | 58 186 |
| TOTAL | 68 178 |



Rapport annuel 2020 | 59

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le tableau suivant présente les rémunérations ayant trait à du service ainsi qu'à l'entretien du matériel roulant et non roulant.

| Nom de l'entreprise | Nature de la prestation | Type de contrat et durée | Démarrage | Échéance | Montant annuel des prestations (€ TTC) | Evolution n / n-1 | |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------|----------|--|-------------------|--------|
| Divers prestataires | Entretien du matériel roulant | Divers contrats | RAS | RAS | 171 770 € | - 20 % | |
| TRIADIS | Traitement des DDS | Marché | 27/07/17 | 27/07/18 | 209 833 € | + 44 % | |
| Divers prestataires | Entretien du matériel non roulant | Divers contrats | RAS | RAS | 73 187 € | - 6 % | |
| PAPREC | Transport et traitement du bois | Marché | 09/04/14 | 09/04/18 | 128 661 € | + 2 % | |
| O-VIVE | Traitement des lixiviats | | 19/02/18 | 19/02/21 | 80 807 € | - 3 % | |
| VMITP | Traitement des inertes | | 26/06/18 | 26/06/20 | 0 € | % | |
| LA FEUILLE D'ERABLE | Tri du papier | | 07/09/18 | 07/09/21 | 58 713 € | + 7 % | |
| | Tri du carton | | | | 48 842 € | + 22 % | |
| ELIS | Nettoyage des vêtements | | 23/10/18 | 23/10/22 | 32 626 € | + 8 % | |
| APAVE | Contrôle matériel | | RAS | RAS | 30 861 € | + 59 % | |
| AQUAVIRGO | Analyse effluents ISDND et plateforme | | RAS | RAS | 18 310 € | - 18 % | |
| SADEF | Analyses du compost | | Marché | 21/09/18 | 21/09/20 | 7 328 € | - 13 % |
| Total | | | | | 860 938 € | | |

La baisse de l'entretien du matériel roulant est due à l'acquisition de 2 camions et aux conséquences de la crise sanitaire (dépenses évitées liées à la fermeture des déchèteries).

L'augmentation du traitement des DDS sur l'exercice 2020 s'explique par la régularisation de factures de 2019.

Les prestations de contrôle effectuées par l'APAVE sont en augmentation en 2020 en raison de contraintes réglementaires plus importantes sur les ICPE et la réalisation tous les 2 ans de certaines prestations.

Pour la prestation de traitement des lixiviats, le prix est fixe et évolue en fonction des quantités traitées. En 2020, les quantités à traiter diminuent.

Enfin, la diminution du montant des analyses du compost s'explique par une convention qui a été passée avec le Réseau Compost+ et un achat groupé.

Rapport annuel 2020 | 60

LA MÉTHODE COMPTACOUT : IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

COMPTACOUT est une méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes, propre à la gestion des déchets. Initiée par l'ADEME, elle fixe un cadre homogène et des règles pour répartir les coûts. La MATRICE permet de répartir les dépenses et les recettes en fonction des flux «type de déchets» et des étapes techniques de gestion.

Ces flux et étapes techniques de gestion sont définis en fonction des compétences de la collectivité.

La méthode COMPTACOUT s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. L'objectif principal est d'identifier et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets. La MATRICE est présentée HORS TAXES. Pour illustrer l'application de cette méthode, les diagrammes ci-dessous font figurer les dépenses 2020 du SCH, selon les modalités de la MATRICE COMPTACOUT.

La matrice des coûts 2020 a été validée auprès de l'administration SINOE le 10/05/2021.

Quelques indications sur la descriptions des dépenses...

- Le total des charges fonctionnelles : charges administratives dont les charges courantes (consommables, carburant, eau, électricité, salaires...) et les charges de communication ;
- La pré-collecte : achats et renouvellements des contenants (bennes et colonnes) ;
- La collecte : coûts de fonctionnement des Points d'Apports Volontaires et des déchèteries ;
- Le transit-transport : coûts liés aux camions en provenance des déchèteries ;
- Le traitement qui regroupe :
 - Le tri-conditionnement : coûts du tri des EMR et du bois
 - Le compostage : coûts de la plateforme de compostage
 - Le stockage de déchets non dangereux : coûts de l'ISDND
 - Le traitement des inertes : coûts de gestion, transport et traitement des inertes (déchèteries et professionnels)

Définition des différents types de coûts

- Coût complet** = Somme des charges
- Coût technique** = Coût complet – Recettes industrielles
- Coût partagé** = Coût technique – Soutiens des sociétés agréées
- Coût aidé** = Coût partagé - Aides

Rapport annuel 2020 | 61

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

| | OMR | Déchets alimentaires | Verre / Papier / EMR | Déchèteries (hors inertes) |
|---|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---|
| Organisation du service public d'élimination des déchets | | | | |
| Collecte | NC | NC | 362 points tri collectés par le SCH | 9 déchèteries dont 2 Déchèteries Gros Véhicules gérées par le SCH |
| Transport | Une partie gérée par le SCH | NC | Géré par le SCH (verre, EMR) | Une partie gérée par le SCH |
| Traitement | Géré par le SCH (ISDND) | Géré par le SCH (compostage) | NC | Traitements externes Traitement gérés par le SCH : broyage du bois, compostage des végétaux et fabrication de granulats |
| Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité | | | | |
| Population desservie | 81 094 | 81 094 | 81 094 | 81 094 |
| Tonnages | 16 908 | 3 173 | 6 310 | 17 441 / 13 726* (sans les professionnels) |
| Quantités (kg/hab.) | 208 | 36 | 78 (verre 41) | 180 / 169 (sans les professionnels) |

L'année 2020 est marquée par une diminution générale des quantités de déchets liée à la crise sanitaire avec la fermeture des déchèteries.

* Hors gravats

Rapport annuel 2020 | 62

LA NATURE DES CHARGES

| Poste de charges en € HT | 2019 | 2020 | Evolution par rapport à 2020 |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------------------|
| Charges fonctionnelles | 1 153 607 | 1 230 763 | 7% |
| Charge de prévention | 186 655 | 198 249 | 6% |
| Charge de pré-collecte | 196 440 | 268 371 | 37% |
| Charges de collecte | 2 317 933 | 2 279 769 | -2% |
| Charges de transport | 1 210 703 | 1 091 461 | -10% |
| Charges de traitement | 3 796 594 | 3 610 229 | -5% |
| Total des charges | 8 861 932 | 8 678 842 | -2% |

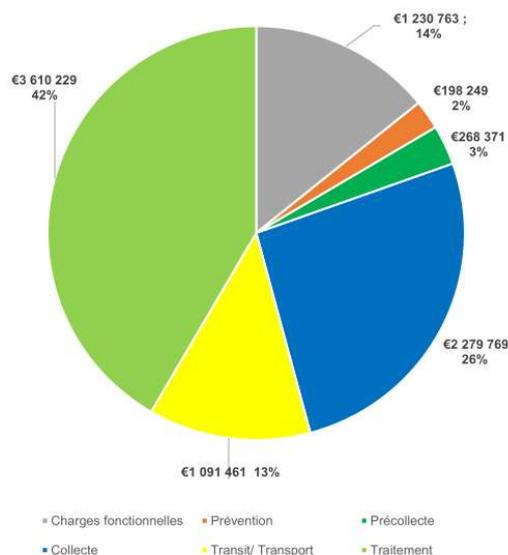
Les charges fonctionnelles et de pré-collecte augmentent par rapport à 2019 en raison du portage du projet d'extension des consignes de tri (renforcement des services, communication, acquisition de colonnes).

Les charges de collecte représentent le 1^{er} poste des charges techniques en 2020.

Les charges de transport et de traitement baissent en raison de la crise sanitaire (fermeture des déchèteries, diminution des tonnages) et de la diminution temporaire de la TGAP.

La répartition des dépenses par service

(exprimé en coût complet - source COMPTACOUT 2020)



Rapport annuel 2020 | 63

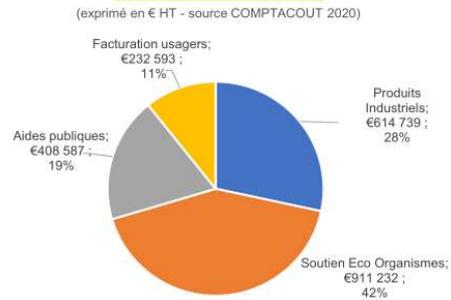
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LA NATURE DES PRODUITS

| Poste de produits en € HT | 2019 | 2020 | Evolution par rapport à 2019 |
|--|------------------|----------------|------------------------------|
| Produits industriels dont : | 786 302 | 614 739 | -28% |
| Vente produit | 700 927 | 503 789 | -39% |
| Prestations à des tiers | 83 508 | 90 710 | 8% |
| Autres produits | 1 867 | 20 240 | 91% |
| Soutiens | 1 261 210 | 911 232 | -33% |
| Facturation usagers | 187 884 | 232 593 | 19% |
| Aides dont : | 396 329 | 408 587 | 3% |
| Reprise des subventions d'investissement | 381 002 | 333 468 | -14% |
| Subventions de fonctionnement | 2 212 | 70 500 | 97% |
| Aides à l'emploi | 13 115 | 4 619 | -184% |

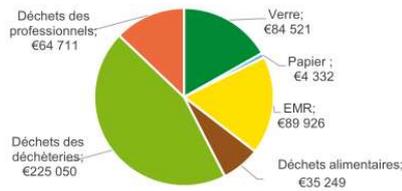
Les ventes de produits enregistrent une forte baisse, principalement liée à la chute des prix de reprise des matériaux valorisables (papier, cartons, verre).
 La diminution des soutiens est principalement liée à la baisse du soutien de CITEO (nouveau barème).
 En 2020, la crise sanitaire est venue accentuer ces tendances baissières sur nos recettes.
 La facturation usager a augmenté en raison de la réorientation des flux vers les déchèteries gros véhicules.
 Les subventions de fonctionnement augmentent et sont constituées par le 1er acompte du CODEC (Contrat d'objectifs signés avec l'ADEME).
 Les subventions d'investissement restent stables.

La répartition des recettes



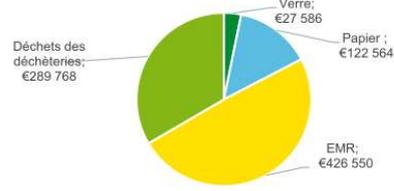
Recettes issues de la valorisation par flux de déchets

(exprimé en € HT - source COMPTACOUT 2020)



Soutiens des éco-organismes par flux de déchet

(exprimé en € HT - source COMPTACOUT 2020)

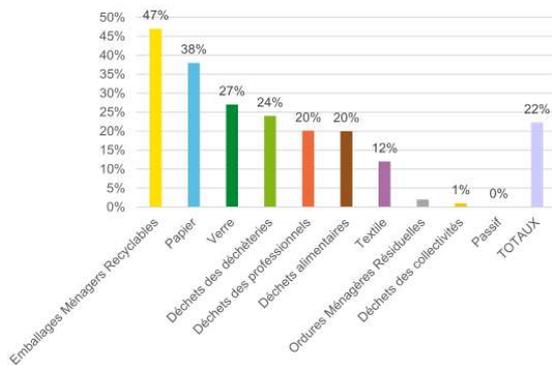


Rapport annuel 2020 | 64

LA COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS PAR FLUX ET LA RÉPARTITION DES CHARGES, PRODUITS ET COÛT AIDÉ EN €/HAB.

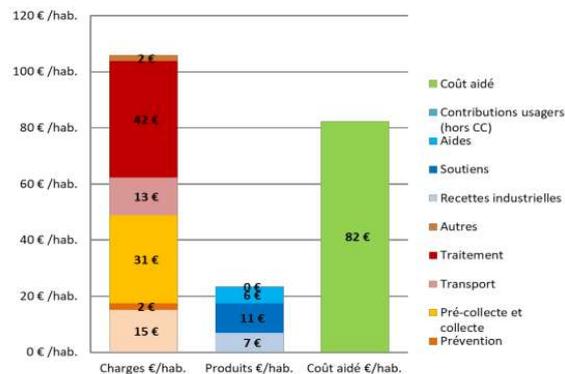
Couverture des charges par les produits par flux

(hors contribution des Communautés de communes)



En 2020, le taux de couverture des charges par les produits est de 22%.
 Il est en diminution par rapport à 2019 (28%) notamment en raison de la diminution des ressources propres.
 Le flux le plus financé est l'Emballages (47%), suivi du Papier (38%) et du Verre (27%).

Répartition des charges, produits et coût aidé en €/hab.



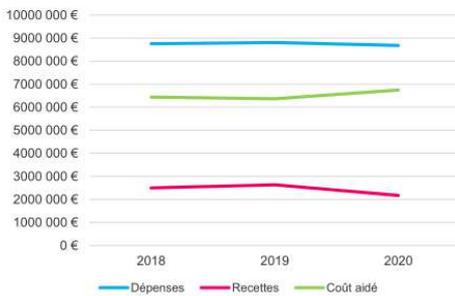
En 2020, le montant total des charges s'élève à 105€ / habitant pour 24€/habitant de produits.
 Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel, est de 82€/habitant.
 La TVA acquittée est de 5€/habitant.

Rapport annuel 2020 | 65

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

EVOLUTION DES COÛTS DE 2018 À 2020 EN € HT, €/HAB. ET €/TONNE

Dépenses, recettes, coût aidé en € HT de 2018 à 2020



Graphique 1 : Evolution des dépenses, recettes et coût aidé en € HT

La matrice des coûts permet d'identifier le coût réel du traitement des déchets en distinguant les charges et les produits. Elle permet de calculer différents coûts notamment le coût aidé en € HT, cad le coût résiduel à la charge de la collectivité, calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits. Entre 2018 et 2020, les dépenses (-1%) et les recettes (-13%) sont sur une tendance baissière en raison de la crise sanitaire. Le coût aidé s'élève à 6.7 millions en 2020.

Graphiques 2 et 3 : Evolution des € par habitant et des € par tonne

La matrice permet également d'identifier des :
 - des coûts par habitant qui est un indicateur de la pression fiscale exercée sur les usagers
 - des coûts par tonne qui positionne la collectivité en tant qu'exploitant
 La comparaison entre €/habitant et €/tonne doit faire l'objet d'une vigilance notamment dans l'interprétation que l'on peut leur donner.

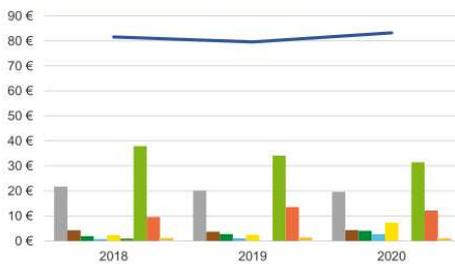
Analyse des coûts aidés en € HT par habitant entre 2018 et 2020 :

Stabilisation des coûts aidés du flux déchets alimentaires (4€ HT) avec une légère baisse des OM (passage de 22€ HT à 20€ HT entre 2018 et 2020) en raison de la baisse temporaire de la TGAP. Les Recyclables secs (Verre, Papier, EMR) sont en nette augmentation (passage de 6€ à 14€/hab.) en raison du portage du projet d'extension des consignes de tri (préparation en 2020). Le coût aidé des déchets de déchèteries se stabilise, voire diminue et s'élève à 31€ HT par hab.

Analyse des coûts aidés en € HT par tonne entre 2018 et 2020 :

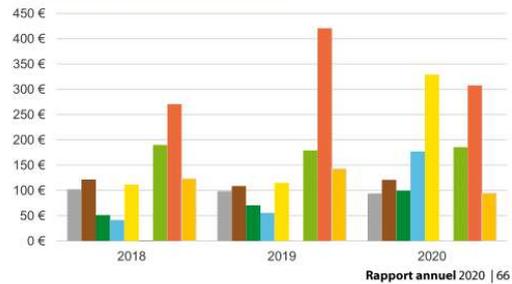
Coût élevé du flux textile en raison du faible tonnage qu'ils représentent.

Evolution des coûts par habitant, par flux



- OMR
- Déchets alim.
- Verre
- Papier
- EMR
- Déchets des Déchèteries
- Déchets des Professionnels
- Déchets des Collectivités
- Tous flux

Evolution des coûts par tonne, par flux



Rapport annuel 2020 | 66

Les tarifs 2020



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LES TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES

PRODUITS ISSUS DE LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX*

| Par tonne chargée sur place (vente au détail à 1 kg près) | 0 à 2 t inclus | | 2 à 10 t inclus | | 10 à 100 t inclus | |
|--|----------------|------|-----------------|--------|-------------------|--------|
| | HT | TTC | HT | TTC | HT | TTC |
| Compost biodéchets | 45,50 € | 50 € | 40 € | 44 € | 30 € | 33 € |
| Compost 100 % végétaux | 45,50 € | 50 € | 38 € | 41,8 € | 27 € | 29,7 € |
| Bois de paillage | 45,50 € | 50 € | 40 € | 44 € | 30 € | 33 € |
| Terre criblée amendée | 32,40 € TTC | | | | | |

*Le taux de TVA pour les produits issus de la plateforme de compostage est de 10%.



PRODUITS ISSUS DE LA VALORISATION DES INERTES

| Par tonne chargée sur place | - de 500 t | | 500 à 1 000 t | | + de 1 000 t | |
|-----------------------------|------------|--------|---------------|--------|--------------|--------|
| | HT | TTC | HT | TTC | HT | TTC |
| Tout venant 0/31,5 | 7 € | 8,40 € | 6 € | 7,20 € | 5 € | 6 € |
| Matériau drainant 30/60 | | | | | | |
| Terre | 8 € | 9,60 € | 8 € | 9,60 € | 8 € | 9,60 € |



LE SERVICE DE LIVRAISON

| Livraison de produits : 10 à 100 t inclus Tarifs pour 10 t de produits livrées | | | | | |
|---|------|----------|-------|---------|-------|
| < 20 km | | 20-60 km | | > 60 km | |
| HT | TTC | HT | TTC | HT | TTC |
| 50 € | 60 € | 100 € | 120 € | 150 € | 180 € |

Rapport annuel 2020 | 68

LES TARIFS DES DÉPÔTS DE DÉCHETS

En déchèterie gros véhicules (> 2 m)



Prix donnés à la tonne avec une TVA à 20 %

Ce service étant dédié aux gros véhicules, les prix sont plus élevés pour les faibles quantités

En cas de dépôt de différents flux de déchets en pesée unique, le prix appliqué est celui du produit le plus cher avec obligation de trier par produits lors du dépôt.



INERTES

| Cumul mensuel | Inertes | Blocs de granulats | Terre végétale ¹ |
|---------------|------------|--------------------|-----------------------------|
| + de 290 kg | 7,20 € TTC | 4,80 € TTC | 3,60 € TTC |
| 150 – 289 kg | | 20 € TTC | |
| 90 – 149 kg | | 40 € TTC | |
| 50 – 89 kg | | 70 € TTC | |
| - de 50 kg | | 200 € TTC | |

VÉGÉTAUX

| Cumul mensuel | Végétaux | | Végétaux broyés | |
|---------------|-----------|----------------|-----------------|----------------|
| | Aspiran | St-André-de-S. | Aspiran | St-André-de-S. |
| + de 10 t | 6 € TTC | 62 € TTC / t | 3 € TTC | 31 € TTC / t |
| 1 – 9,99 t | 12 € TTC | | 6 € TTC | |
| 190 – 999 kg | 18 € TTC | | 9 € TTC | |
| 150 à 189 kg | 30 € TTC | | 9 € TTC | |
| 90 à 149 kg | 40 € TTC | | | |
| 50 à 89 kg | 70 € TTC | | | |
| - de 50 kg | 200 € TTC | | | |

¹ propre avec un peu de cailloux

² taxes incluant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 32,13 € / t.

AUTRES

| Cumul mensuel | Métaux | Bois | Cartons | Plâtre | Non recyclables |
|---------------|-----------|----------|----------|----------------------------------|---------------------------|
| + de 190 kg | 12 € TTC | 42 € TTC | 12 € TTC | 96 € TTC à Aspiran | 152,13 € TTC ² |
| 150 – 189 kg | 25 € TTC | | | 108 € TTC à St-André-de-Sangonis | |
| 90 – 149 kg | 40 € TTC | | | | |
| 50 – 89 kg | 70 € TTC | | | | |
| - de 50 kg | 200 € TTC | | | | 232,13 € TTC ² |

Rapport annuel 2020 | 69

En déchèterie classique, pour les professionnels



| DANS TOUTES LES DÉCHÈTERIES | | A LODÈVE, LE CAYLAR, MONTPEYROUX ET OCTON |
|-----------------------------|-----------------------|---|
| 1 véhicule léger | 1 véhicule + remorque | Si véhicule > à 2 m de hauteur |
| 6 € TTC | 9 € TTC | 12 € TTC |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Organigramme et gouvernance



L'ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2020

| Olivier BERNARDI Président | | | | | |
|---|--|------------------------|--|--|--|
| Renaud PIQUEMAL Directeur Général des Services | | | | | |
| RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIQUE | ADMINISTRATIF ET FINANCIER | QSE | SERVICE TECHNIQUE | ANIMATION TERRITORIALE ET COMMUNICATION | GESTION DE PROJETS |
| Hervé TISSOT | Patricia DESCOUS | Alexia PANIANDY | Laurence ALBOUCQ | Elise BESSON | Laurence GARREL |
| Guenaëlle MARRET Assistante RH | Natacha PINERO Contrats & Marchés & Assurances | | 2 pôles opérationnels | | Animation territoriale |
| Jean-Michel FLAMBART Chargé de mission informatique | Marion GABAUDAN Comptable | | COLLECTE Céline FERRANDO | TRAITEMENT Arnaud TAJAN | Julie JAIL & Thibaut BARRAL Animateurs territoriaux ZDZG |
| | Sandrine CERET LUGAGNE Assistante comptable | | Déchèteries Benoit MAZENQ 3 encadrants de proximité 17 agents de déchèteries 8 chauffeurs | Sébastien PIERNAS Adjoint | Magali ARINO Animation & Scolaire |
| | Céline FERRE Assistante de direction | | Colonnes Christophe BLANCHARD 1 encadrant de proximité | ISDND 1 encadrant de proximité 4 agents | Nelly SAUGUES Animateur de proximité ZDZG & scolaire |
| | Anne-Marie PELISSIER Secrétaire d'accueil | | Site d'Aspiran / St-André 10 chauffeurs dont 1 adjoint à l'encadrant | Site d'Aspiran / St-André 1 encadrant de proximité 9 agents, 2 chauffeurs | Communication |
| | | | 2 pôles supports | | Béatrice PINTENO Chargée de Communication / Parution |
| | | | MAINTENANCE Michel FONS | PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES Christophe ROJOT | |
| | | | Atelier 1 encadrant de proximité 3 mécaniciens | | |
| | | | Infrastructures 1 encadrant de proximité 1 agent | | |
| | | | 1 gestionnaire de stock 1 agent entretien des espaces extérieurs et travaux divers | | |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LE COMITÉ SYNDICAL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Communauté de communes du Clermontois

Membres titulaires

M. Olivier BERNARDI (Président)
Maire d'Aspiran

M. Claude REVEL (1^{er} Vice-Président)
Maire de Canet

M. Francis BARDEAU
Maire de Nébian

Mme Isabelle SILHOL
Maire de Péret

Membres suppléants

M. Bertrand ALEIX
Elu du Paulhan

Mme Sophie COSTEAU
Maire de Mérifons

M. Serge DIDELET
Maire de Mourèze

Mme Isabelle LE GOFF
Elue de Clermont-l'Hérault

Communauté de communes Lodévois et Larzac

Membres titulaires

M. Ludovic CROS (3^{ème} Vice-Président)
Elu de Lodève

M. Daniel VALETTE (4^{ème} Vice-Président)
Maire de Soumont

M. Daniel FABRE
Maire des Plans

M. Jean-Luc REQUI
Maire de Saint-Etienne-de-Gourgas

Membres suppléants

Mme. Danièle JOSEPH
Elue du Bosc

M. José POZO
Maire de Soubès

M. Frédéric ROIG
Maire de Pégarolles-de-l'Escalette

M. Jean TRINQUIER
Maire du Caylar

Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault

Membres titulaires

M. Jean-François SOTO (2^{ème} Vice-Président)
Maire de Gignac

Mme Véronique NEIL (Bureau)
Maire de Pouzols

M. Gilles HENRY
Elu de Montarnaud

M. José MARTINEZ
Maire de Bélarga

Membres suppléants

M. Grégory BRO
Maire de Saint-Bauzille-de-la-Sylve

M. David CABLAT
Maire de Vendémian

M. Daniel REQUIRAND
Maire de Saint-Guiraud

Mme Marie-Hélène SANCHEZ
Elue de Gignac

Rapport annuel 2020 | 72

LES ÉLUS RÉFÉRENTS « DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

En 2017, chaque commune du territoire du Syndicat Centre Hérault a pu désigner un élu qui serait le « référent déchets et économie circulaire ». Ces élus sont régulièrement invités à participer à des visites et à des réunions sur le projet de territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et constituent, pour le SCH, de véritables relais, auprès de leur conseil municipal mais aussi de la population.

Fort de la réussite de cette expérience, le Syndicat a décidé de renouveler ce réseau d'élus référents, à la suite des élections municipales de 2020.

CHIFFRES CLÉS

101 élus référents dont **8 maires**

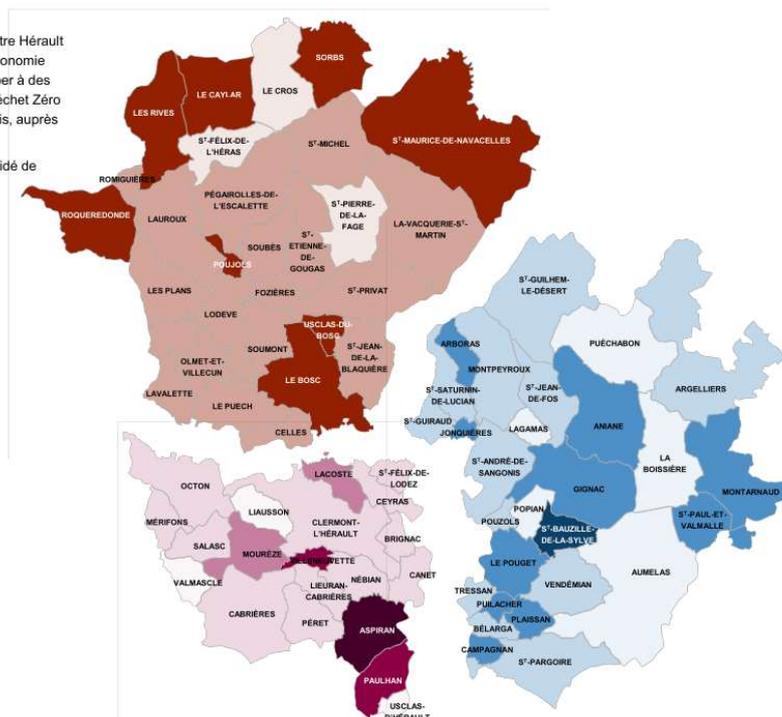
66 élus référents présents à l'une des deux réunions d'accueil

50 communes représentées aux réunions d'accueil

Légende

Nombre d'élus référents

| | | | | |
|---------|--------------|--------------|--------------|---------|
| 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| (blanc) | (bleu clair) | (bleu moyen) | (bleu foncé) | (rouge) |



Rapport annuel 2020 | 73

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.